

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA
CENTRALE DES CÈDRES DANS LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 février 2018 à 19 h
Salle des Bâtisseurs
Pavillon des bénévoles
Les Cèdres, Québec

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 FÉVRIER 2018	
	MOT DU PRÉSIDENT	1
	LECTURE DES REQUÊTES	
	M. VAN HAO NGUYEN.....	9
10	MRC VAUDREUIL-SOULANGES, M. Raymond Malo	11
	PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	12
	SUSPENSION	
15	REPRISE	
	PÉRIODE DE QUESTIONS	
	M. GILLES SANTERRE.....	20
	M. RAYMOND MALO.....	27
20	Mme ALINE TRUDEL.....	43
	M. NORMAND AMESSE	57
	M. LOUIS THAUVETTE	68
	M. RAYMOND LAROUCHE.....	77
25	AUDIENCE AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2018 À 13 H 30	

30

35

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2018
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

40 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges* par Hydro-Québec.

45 Mon nom est Joseph Zayed et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon.

50 Je tiens à vous dire que je vais m'exempter de dire tout le nom du ministère à chaque fois que je vais dire son nom. En fait, je vais me limiter à dire ministère de l'Environnement, mais ça sous-tendra ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il en est de même pour le ministère de la Faune, je me limiterai juste à dire ministère de la Faune.

55 Les séances de l'audience publique sont filmées et diffusées sur le site Web du BAPE. Les gens qui le désirent et qui ne désirent pas être filmés doivent absolument informer monsieur Maxandre Guay-Lachance en arrière, à la table de l'entrée, qui est le coordonnateur de la commission.

60 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu de la ministre en date du 1er février, vous pouvez le lire sur l'écran. En fait, c'est une lettre tout à fait standard. C'est un mandat tout à fait standard également. Une lettre adressée au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke. Je le lis très succinctement :

65 « *En ma qualité de ministre, en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres sur le territoire de la municipalité Les Cèdres par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

70 Et c'est signé madame Melançon

75 Je dois vous rappeler d'entrée de jeu qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et
que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission n'est pas décisionnelle, la
commission va conseiller le gouvernement. La commission va conseiller, donner des avis à la
ministre qui donnera, qui fera ses commentaires au Conseil des ministres éventuellement. Donc le
mandat est d'établir des faits concernant les répercussions du projet et de proposer à la ministre un
80 éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information
sur les enjeux soulevés par le projet et, bien sûr, recueillir l'opinion des personnes intéressées.

85 De plus, la commission examinera dans une perspective de développement durable le projet
soumis en appliquant la notion d'environnement telle que retenue par les tribunaux supérieurs qui
englobe pas seulement le volet écologique, mais également les volets social et économique.

90 Ainsi, dans la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action
permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des principes, il y en a 16, de la
loi, afin de les intégrer dans la recherche d'un développement durable dans leurs démarches
d'analyse.

95 Par ailleurs, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu
de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

100 En outre, comme commissaire, je me suis engagé à respecter le Code de déontologie des
membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La
commission, bien sûr, elle a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir
équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur
participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation,
d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou
d'attitudes méprisantes.

105 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation qui visent à faciliter la participation
de toutes les personnes intéressées. Bien sûr, elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et
vous pouvez les consulter. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, que
vous pourriez avoir auprès de monsieur Guay-Lachance.

110 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée
des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces
règles. Respecter ces règles c'est permettre également d'entretenir et de débattre sereinement et
ça constitue la meilleure façon de profiter pleinement de cette présente audience.

115 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation
environnementale de la part du ministère de l'Environnement. À partir de ces deux analyses, celle
du ministère et celle de la commission, la ministre fera, bien sûr, une recommandation au Conseil
des ministres, et par la suite, comme je le disais tout à l'heure, le gouvernement du Québec rendra
une décision sur le projet.

120 Cette commission d'enquête et d'audiences publiques effectuera l'examen public du projet
de manière à satisfaire les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

125 Le mandat de la commission d'enquête débute aujourd'hui et sera d'une durée maximale de
quatre mois. Le rapport du BAPE sera donc remis à la ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 22 juin 2018.
Donc, c'est un petit peu avant la Saint-Jean, étant donné qu'on ne peut pas dépasser le 26.

130 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de
procédure.

135 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources que nous
avons invitées. Puis, les requérants seront invités. Les requérants, ce sont les personnes ou les
organismes qui ont adressé une requête à la ministre de l'Environnement pour lui demander de
tenir une consultation ou d'avoir des éclairages sur le projet. Enfin, j'inviterai les représentants ou
la représentante du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

140 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment
qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle – en fait, je devrais dire à ma droite, parce que
ce n'est pas tout à fait en arrière de la salle – pour tous ceux et celles qui désirent poser des
questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre
d'inscription à venir poser leurs questions.

145 Cette audience est divisée en deux parties. Nous sommes à la première partie, donc qui
débute ce soir, et son objectif n'est pas de transmettre immédiatement vos opinions, vos remarques
à la commission, mais plutôt, l'objectif est de compléter l'information sur le projet par vos questions,
par vos interrogations, tout comme par les questions et les interrogations de la commission.

150 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir les connaissances
sur divers sujets. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion ce soir ou
les autres séances subséquentes, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie qui aura
lieu exactement dans un mois, soit le 26 mars prochain.

155 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale à ce moment ou déposer un
mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention » disponible à l'accueil
ou dans le site Web du BAPE.

160 Je vous demande d'ailleurs, si c'était possible pour vous, de le signifier le plus rapidement
possible au coordonnateur du secrétariat de la commission, monsieur Guay-Lachance, qui est sur
le côté droit, à mon côté droit de la salle. Juste lui signifier que vous avez l'intention de déposer un
mémoire ou, encore, si vous avez l'intention de faire une présentation orale. Ceci facilitera
beaucoup l'organisation de la logistique de la deuxième partie de l'audience.

165 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
nous faire parvenir vos mémoires, si votre intention est de déposer un mémoire, quatre jours avant
le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le mercredi 21 mars, ce qui
nous permettra de prendre connaissance et, éventuellement, de nourrir des échanges que nous
pourrions avoir avec vous.

170 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter
– vous n'êtes pas obligé de le présenter verbalement – ou opter uniquement pour une présentation
verbale, juste pour nous indiquer votre position sur le projet.

175 Les trois options sont donc possibles : un mémoire écrit, un mémoire écrit sans présentation
verbale ou encore une présentation verbale.

180 Après les séances de l'audience publique, la commission poursuivra, bien sûr, ses
recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Tous les nouveaux
renseignements qui seront obtenus seront aussitôt rendus publics. Il deviendra alors possible et
accessible sur Internet que vous puissiez consulter toute la documentation, y compris la plus
récente.

185 Par ailleurs, ce qui est dit actuellement en audience publique est enregistré et les
transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation
environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions
seront également disponibles par Internet dans le centre de consultation régional également. Aussi,
la webdiffusion vidéo des séances publiques de ce soir sera disponible en différé jusqu'à un mois
suivant la publication du rapport de la commission, donc jusqu'à peu près à la fin juillet.

190 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle.

195 Au centre, vis-à-vis vous, la commission d'enquête. À ma gauche, ici, à la table, ce sont les personnes-ressources que la commission a invitées. À droite et en arrière, c'est la table de l'équipe de la commission, et tout à fait à ma droite, la table des représentants du promoteur ou de l'initiateur du projet. Et devant, ici, devant la commission, la table où vous viendrez poser vos questions ou encore lire vos requêtes.

200 L'inscription pour les questions, comme je l'ai déjà mentionné plus tôt, se fera à la table d'accueil en arrière de la salle. Ce soir, le registre sera donc ouvert à la première pause. Deux questions seront admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra juste une chose, de permettre aux plus de personnes possibles de poser leurs questions. Maintenant, s'il n'y a pas beaucoup d'inscriptions au registre, bien sûr, vous pouvez vous réinscrire et poser d'autres questions.

205 Je vous demande toutefois d'éviter les longs préambules à vos questions et les seuls préambules qui seraient acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

210 Il ne sera pas permis de commenter la réponse qui sera obtenue. Bien sûr, vos commentaires, vous pouvez les formuler, mais lors de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu, donc, dans un mois.

215 Par ailleurs, je pourrai, comme commissaire et comme président, intervenir en tout temps auprès tant des personnes-ressources que des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée des questions que vous soulevez, ou encore dans la foulée d'une série de questions qui peuvent être itératives de chez vous, de chez moi, de chez vous, de chez moi.

220 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre tant et aussi longtemps que le temps le permettra.

225 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement par les personnes-ressources ou par le promoteur devraient normalement être traitées dans un délai de 48 heures, c'est-à-dire deux jours, afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement.

230 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au même moment que la demande lui est formulée. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « Confidentiel ».

235 La Commission peut renoncer à recevoir le document, mais en général la Commission demande que le document lui soit déposé et que ça soit indiqué « Confidentiel ». Ceci permettra aux personnes concernées, bien sûr, d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

La Commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas du tout rendre publique l'information, et cette décision elle-même sera rendue publique.

240 Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant toute la durée de son mandat. Les personnes concernées, bien sûr, bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.

245 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, et qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser au coordonnateur qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

250 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document, vous n'êtes pas obligé de le déposer, et la commission pourra l'examiner et aller le chercher sur Internet ou autrement et le consulter.

255 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

260 La première question pourrait peut-être vous surprendre, elle porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience, afin d'évaluer ce que génère la participation du public aux séances et qu'est-ce qu'elle engendre comme émissions de gaz à effet de serre. Donc il s'agit d'une donnée importante qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de gaz à effet de serre. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel en arrière de la salle.

265 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter ma collègue du BAPE qui m'accompagne ce soir, il s'agit de madame Sylvie Mondor, qui est directrice de l'expertise environnementale au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Madame Mondor m'assistera durant toutes les séances publiques.

270 L'équipe de la commission d'enquête comme telle est composée de messieurs Jean-François
Bergeron, Rafael Carvalho et Jean Roberge qui sont des analystes. Le coordonnateur de la
commission, monsieur Maxandre Guay-Lachance, qui est présent en salle, et la conseillère en
communication, madame Karine Lavoie. L'agente de secrétariat, madame Ginette Otis, complète
l'équipe.

275 À noter que madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie à distance, alors que
le Centre des services partagés du Québec est responsable de la logistique et du son par messieurs
Michel Filteau et monsieur Michel Guimond. Enfin, monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement est responsable de la webdiffusion vidéo des séances.

280 Voilà, ça complète rapidement mon intervention et j'invite, d'entrée de jeu, madame Belley,
comme porte-parole du promoteur, à nous présenter son équipe. Pas le projet, juste l'équipe.

Mme CAROLINE BELLEY :

285 Merci, Monsieur le président. Alors, les collègues qui m'accompagnent ce soir, c'est Christine
Vadeboncoeur, chargée de projet en environnement, et monsieur Steven Doré-Richard, qui est
ingénieur, sécurité des barrages, et moi-même, Caroline Belley, coordonnatrice de projets et porte-
parole Hydro-Québec. Merci.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. La commission a invité également sur place deux ministères et deux MRC. Tout
d'abord, la porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
295 contre les changements climatiques.

Mme MIREILLE PAUL :

300 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir à tous, mon nom est Mireille Paul, je suis directrice
de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers et j'agirai ce soir à titre de porte-
parole.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci. Pour le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs. Ah, madame Fraser n'est pas
là? D'accord. Pour la MRC de Beauharnois-Salaberry?

M. PHILIPPE MEUNIER :

310

Alors bonsoir. Philippe Meunier. Je suis directeur du service de l'aménagement et on m'a désigné comme personne-ressource ce soir pour répondre aux questionnements ou trouver des réponses à tout le moins auxquelles les commissaires ne pourront pas répondre.

315

LE PRÉSIDENT :

Et la MRC Vaudreuil-Soulanges?

320

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

Bonsoir, je suis Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire à la MRC. Donc merci pour l'invitation ce soir en tant que personne-ressource.

325

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présence. Je voudrais juste m'assurer, il n'y a personne du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la salle ? D'accord, merci.

330

Et, bien sûr, la commission a jugé que certains organismes ou certains ministères pouvaient être utiles. Par contre, leur présence en salle n'a pas été jugée indispensable. C'est la raison pour laquelle la commission a adressé des demandes pour désigner, pour que ces organismes et ministères désignent des personnes qui puissent répondre aux questions de la commission, mais qui puissent répondre par écrit.

335

Il s'agit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la Municipalité Les Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

340

**LECTURE DES REQUÊTES
M. VAN HAO NGUYEN**

345 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter les requérants à lire leur requête présentant leur demande d'audience publique. Donc, je vous demande, dans la mesure du possible, de vous en tenir aux motifs qui ont été présentés à la ministre puisque les mémoires et vos commentaires seront entendus uniquement à la deuxième partie.

350 J'invite donc en premier lieu monsieur Van Hao Nguyen à prendre place pour la lecture de sa requête.

355 **M. VAN HAO NGUYEN**

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

360 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Bonsoir, Monsieur.

M. VAN HAO NGUYEN

365 Donc, puisque c'est par écrit, je vais me contenter juste de lire ma lettre au ministre. Bon, c'est adressé à madame Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, *et cetera*.

« Madame la ministre, je, soussigné, Van Hao Nguyen, ingénieur retraité et domicilié au [...] de la rue [...] à Beaconsfield, Québec [...] »

370 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'êtes pas obligé de donner votre adresse.

375 **M. VAN HAO NGUYEN**

D'accord.

380 « [...] vous demande formellement par la présente de bien vouloir faire tenir une audience publique sur le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres*.

385 Comme citoyen résidant à proximité du site des travaux, je me préoccupe des aspects environnementaux et de développement durable du projet. Selon l'article 2.3, *Loi sur la sécurité des barrages*, de l'étude d'impact PR3.1, il est écrit que « les ouvrages de retenue de la centrale des Cèdres sont de classe A, c'est-à-dire que les conséquences de leur rupture sont potentiellement les plus importantes. » Il faudrait donc que la problématique de l'étanchéité de la digue soit envisagée dans toutes les dimensions pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Je tiens à expliciter mes réflexions dans les paragraphes suivants.

390 À la page 2 de l'avis de projet PR1, le promoteur fait état « des écoulements d'eau par infiltration au travers de ce remblai », « des affaissements en crête », de « la migration des particules fines de la fondation » et « d'étanchéité (de la digue) à leur jonction avec l'évacuateur. » Dans l'étude d'impact PR3.1, des inspections de la digue six fois par année font état de :

395 Des venues d'eau, presque toutes de grand débit (plus de 20 litres/seconde);

Une accumulation de particules dans le bassin de Saint-Timothée;

Des dommages au masque argileux servant d'imperméabilisation.

400 L'article 2.4.3.1 *Réfection des ouvrages* de cette même étude souligne que « les travaux prévus dans le projet ont pour objectifs de contrer la problématique d'érosion de la fondation de la digue et de rétablir l'imperméabilisation du remblai aval. »

405 L'article 2.4.4, *Analyse des solutions envisagées pour l'imperméabilisation*, avance des solutions intéressantes pour ne retenir en finale que « l'imperméabilisation avec du matériau déversé, du till, sur le côté nord de la digue », ainsi que « la mise en place de filtres inverses sur le côté sud. » L'article souligne en même temps que « l'option d'une imperméabilisation avec des matériaux déversés sans batardeau nécessite l'utilisation d'un grand volume de matériaux granulaires » et que « l'approvisionnement en matériaux pouvant être déversés sous l'eau, notamment le till, peut être problématique. »

415 Lors de la séance d'information organisée par le BAPE en date du 28 novembre dernier, j'ai exposé publiquement mon questionnement quant à l'imperméabilisation de la digue. Si elle est si importante, pourquoi ne pas installer un système de détection de fuites qui permettrait de faire un suivi permanent de l'imperméabilité de la digue? Ce suivi permettrait de faire des interventions d'entretien à peu de frais et au moment opportun. Je n'ai pas eu de réponse satisfaisante.

Enfin, je ne tiens pas nécessairement à une audience publique qui ajoute un délai additionnel à la réalisation des travaux et je suis ouvert à une médiation qui permettrait de mettre en contact

420 les experts les plus en mesure de répondre aux questions des citoyens. Cette médiation permettrait
d'explorer des nouvelles avenues qui assureraient une pérennité de la digue tout en respectant le
budget visé de 49 millions de dollars.

425 Recevez, Madame la Ministre, mes sincères salutations ».

MRC VAUDREUIL-SOULANGES
M. RAYMOND MALO

430 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Nguyen, merci beaucoup. Nous allons passer à la deuxième requête qui sera
présentée au nom de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

435 **M. RAYMOND MALO**

Bonsoir, Raymond Malo, directeur général adjoint à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Malo.

445 **M. RAYMOND MALO**

Je vais faire ça bref.

450 Considérant que la centrale des Cèdres a été mise en service en 1914 dans le seul objectif
de produire et d'exporter de l'énergie, et que sa construction et ses ouvrages connexes ont modifié
considérablement l'état naturel du fleuve;

Considérant que la construction de la centrale et ses ouvrages connexes ont été réalisés
sans tenir compte des impacts sur l'environnement, la population et le paysage de la région;

455 Considérant que la construction de la centrale a endigué le fleuve Saint-Laurent et que 100
ans plus tard, les impacts de ces travaux sont toujours présents, comme l'assèchement
d'importantes surfaces du fleuve;

460 Considérant que ce projet majeur doit, en 2017, être analysé sous l'angle du développement durable, tant dans les aspects écologique, social, économique et d'aménagement du territoire;

Il est proposé et secondé de demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement la tenue d'une audience publique afin que le projet de réfection de la digue de la centrale soit discuté et évalué publiquement.

465 Merci.

LE PRÉSIDENT :

470 Merci, Monsieur Malo. Maintenant, j'inviterai madame Belley, comme porte-parole du promoteur, à faire une présentation d'une durée approximative de 20 minutes.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

475 **Mme CAROLINE BELLEY :**

480 Est-ce que tout le monde entend? Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous sommes heureux d'être ici ce soir afin de vous présenter le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres*. Je me nomme Caroline Belley, je suis coordonnatrice de projets et porte-parole d'Hydro-Québec sur ce dossier.

Je vous ai présenté plus tôt les collègues qui m'accompagnent, Christine Vadeboncoeur, chargée de projets en environnement, et Steven Doré-Richard, ingénieur, expertise en barrages.

485 L'objectif de ce soir, c'est de vous présenter le projet, de répondre à toutes vos questions et d'évaluer s'il est encore possible d'optimiser certains aspects du projet, notamment pendant la période des travaux. Cette présentation intègre des modifications au projet que nous avons transmis en addenda la semaine dernière.

490 À l'agenda ce soir, nous commencerons d'abord par dresser un portrait de l'historique du développement du complexe de Beauharnois-Les Cèdres. Ensuite, nous vous présenterons la raison d'être du projet et regarderons plus en détail en quoi consiste le projet. Nous vous présenterons les impacts sur l'environnement et les mesures d'atténuation que nous entendons mettre en place. Nous dresserons ensuite un portrait des activités de participation publique que nous avons tenues jusqu'à maintenant. Finalement, nous vous donnerons un aperçu des coûts et de l'échéancier du projet avant de conclure la présentation.

495

500 Prenons d'abord quelques instants afin de bien situer le projet. Si on regarde à l'écran, tout
au bas, on a le canal de Beauharnois, le fleuve Saint-Laurent avec les trois bassins, l'autoroute
530, l'autoroute 30, et qui traverse avec le pont à péage. Si on se rapproche un peu, vous pouvez
apercevoir la centrale des Cèdres, qui est la petite hélice, et vous pouvez voir la centrale des Cèdres
quand vous traversez le pont de l'autoroute 30 qui mène au péage. Le projet se situe à cheval entre
les municipalités des Cèdres au nord, et Salaberry-de-Valleyfield dans le secteur de Saint-Timothée
505 au sud. La digue est située aux Cèdres, mais elle n'est accessible que par la municipalité de Saint-
Timothée.

510 Avant de présenter en quoi consiste le projet, prenons quelques instants pour donner un
aperçu de l'historique du développement hydroélectrique sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur
des Cèdres.

Il y a plus de 100 ans, un projet a été imaginé afin de tirer profit du dénivelé de neuf mètres
entre l'île aux Vaches et la Pointe-du-Moulin, soit une section où l'on trouvait les rapides des Cèdres.
À cette époque, la centrale de Beauharnois n'existait pas encore. Une centrale a ainsi été projetée
sur la terre ferme de la Pointe-du-Moulin. Ce projet visait à exploiter le potentiel hydroélectrique
515 avec la hauteur de chute correspondant aux rapides des Cèdres.

Les travaux ont d'abord débuté par la construction de batardeaux afin de pouvoir assécher
une partie du fleuve et travailler à sec. Les étapes suivantes ont alors été d'excaver la zone
520 asséchée du fleuve et de construire la centrale et les évacuateurs. Les déblais du canal et de la
centrale ont ensuite été utilisés pour remblayer la digue sud. Ces déblais étaient surtout constitués
d'argile et de glaise; les enrochements ont quant à eux été réalisés à partir des excavations de roc
au fond du canal. Il s'agissait ensuite d'excaver les pointes du Moulin et des Cèdres. L'excavation
de la Pointe-des-Cèdres, qui servait de bouchon, a eu lieu en dernier pour permettre d'envoyer le
canal d'amenée et de mettre en service la centrale.

525 Est venu ensuite, à la fin des années 20, le projet de construction de la centrale de
Beauharnois et de son immense canal qui dériva une portion importante du débit du fleuve vers
cette nouvelle centrale. Pour favoriser la dérivation des eaux du fleuve vers le canal, les ouvrages
régulateurs du Coteau ont été construits. Ils ont laissé passer un certain débit dans le bras original
530 du fleuve pour alimenter la centrale des Cèdres.

Pour augmenter le débit passant par le canal d'amenée de la centrale des Cèdres, les
ouvrages régulateurs de Juillet-1 et Juillet-2 ont alors été construits.

535 En 1953 et en 1961, la mise en service des phases 2 et 3 de la centrale de Beauharnois a
augmenté à nouveau le débit dérivé vers le canal de Beauharnois. Le débit résiduel transitant vers

540 la centrale des Cèdres n'était plus suffisant pour créer des plans d'eau permettant un usage récréotouristique adéquat entre Saint-Timothée et Pointe-des-Cascades. Les barrages de Saint-Timothée, Pointe-du-Buisson et Pointe-des-Cascades ont alors été construits pour créer des plans d'eau comme mesure compensatoire pour les usagers.

Prenons quelques instants pour bien comprendre le mode de gestion des niveaux d'eau dans cette portion du fleuve Saint-Laurent. Il est important de savoir que les ouvrages de Saint-Timothée, Pointe-du-Buisson et Pointe-des-Cascades n'ont pas été conçus pour être chauffés et exploités en hiver.

545 À l'approche de l'hiver donc, soit du début de novembre jusqu'à la fin de mars, les trois bassins sont vidangés. Notons que le canal d'amenée de la centrale des Cèdres, la portion au nord, est toujours rempli, car la centrale des Cèdres est en exploitation à l'année longue. En été, l'ensemble des bassins sont remplis et sont navigables en petites embarcations. Les usages récréatifs tels que la pêche, la navigation et la baignade sont alors possibles.

550 Parlons maintenant de la raison d'être du projet. Le projet vise à effectuer la réfection de la digue. Comme nous l'avons vu précédemment, cette digue a été aménagée il y a plus de 100 ans. L'objectif visé est de diminuer l'infiltration d'eau dans le remblai de la digue. Ces infiltrations sont plus importantes que celles anticipées par les concepteurs de l'époque et sont observables au pied de certaines sections de la digue et dans les bassins lorsque le niveau d'eau est abaissé.

560 Cette situation a été décrite dans un rapport d'évaluation déposé aux autorités gouvernementales et Hydro-Québec s'est engagée à réaliser des travaux pour améliorer l'étanchéité et la stabilité de la digue. Les travaux sont projetés du côté nord et du côté sud de la digue. Trois types de travaux sont prévus : le filtre inverse, l'imperméabilisation et la stabilisation. Prenons le temps de les regarder un à la fois.

565 Le premier type de travaux consiste à aménager des filtres inverses du côté des bassins. La fonction des filtres inverses est de capter les infiltrations d'eau du côté sud de la digue tout en retenant les particules de sol, comme le principe d'un filtre à café. Le filtre est aménagé avec des couches de sable et gravier pour empêcher l'entraînement des particules de sol. Il est ensuite protégé par de l'enrochement. On dit du filtre qu'il est inverse parce qu'il est placé à l'extérieur de l'ouvrage plutôt qu'à l'intérieur de l'ouvrage de retenue.

570 Le deuxième type de travaux consiste à imperméabiliser la digue du côté du canal d'amenée. L'objectif visé est de diminuer l'infiltration d'eau dans le remblai de la digue à un endroit où il y a des infiltrations à partir du canal. Sur le remblai existant, on vient déposer des matériaux granulaires qui jouent le rôle de filtre. Le till, un matériau fin et imperméable, est ensuite déversé directement dans l'eau afin de permettre l'imperméabilisation dans cette zone.

Nous avons amené avec nous un échantillon de till, on peut le distribuer dans la salle si les gens veulent voir à quoi ce matériau ressemble.

580 Finalement, les troisièmes types de travaux consistent à stabiliser les talus du côté des bassins. Cela s'effectuera par la mise en place d'enrochement au pied de la digue aux endroits requis pour en adoucir la pente.

585 La réalisation de ces travaux se déroulerait donc en plusieurs étapes, en alternance, dans le bassin de Saint-Timothée et dans le canal d'amenée de la centrale. L'ensemble des travaux serait réalisé maintenant, de novembre 2019 à avril 2022.

J'inviterais maintenant ma collègue Christine à venir vous présenter le volet environnement.

590 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Merci, Caroline. Parlons maintenant des impacts et des mesures d'atténuation prévues. Les principaux impacts sur le milieu humain...

595 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous vous approcher du micro parce qu'on vous entend mal.

600 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

600 Pas de problème. Je vais le baisser un petit peu parce que je suis moins grande que Caroline. Donc, les principaux impacts sur le milieu humain associés aux travaux sont le bruit, la circulation des camions dans le secteur de Saint-Timothée, la sécurité des usagers et la fermeture partielle du réseau cyclable sur la digue. Quant aux milieux naturels, le principal impact est la perte d'habitat aquatique. Notons également qu'il y aura un faible impact sur le paysage en raison du déboisement
605 prévu sur la digue.

610 Le secteur de Saint-Timothée sera touché par la circulation des véhicules se rendant au chantier. En effet, la circulation des véhicules devrait principalement s'effectuer en provenance des autoroutes 30 et 530 et ensuite emprunter le boulevard Hébert, qui est la route 132, jusqu'à l'entrée du barrage de Saint-Timothée. En empruntant le boulevard Hébert, les véhicules croiseront notamment des commerces, des résidences privées, des résidences pour personnes retraitées ainsi qu'une école primaire, l'École Marie-Rose.

615 Ainsi, durant les travaux de réfection, la circulation augmentera sur le boulevard Hébert dans le secteur de Saint-Timothée à Valleyfield. Nous estimons cette augmentation à environ 40 passages de camion à l'heure.

620 Afin d'atténuer les impacts de l'augmentation de la circulation, nous mettrons en place plusieurs mesures. Notamment, des signaleurs seront en poste aux endroits sensibles sur le trajet des camions, comme vis-à-vis l'École Marie-Rose. De plus, les entrepreneurs travaillant sur le chantier seront sensibilisés à l'environnement entourant le chantier, particulièrement au respect des règles de sécurité routière.

625 Le climat sonore serait également perturbé durant les travaux de réfection. Du côté de Saint-Timothée, l'augmentation du bruit proviendra principalement de la circulation des véhicules. Quant aux résidents des Cèdres, ils percevront davantage le bruit en provenance du chantier, particulièrement à l'été 2020.

630 Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place. La population sera informée des étapes de travail et pourra en tout temps communiquer avec un représentant d'Hydro-Québec. Les travaux seront réalisés de jour, entre 7 h et 19 h, et nous privilégierons des mesures d'atténuation à la source sur le chantier, par exemple en munissant les véhicules d'alarmes à recul à intensité variable.

635 Tous les arbres présents dans les secteurs des travaux devront être coupés pour permettre l'accès et la mise en place des nouveaux matériaux. La présence d'arbres n'est pas souhaitable sur une digue, car ils peuvent affecter à long terme l'étanchéité de celle-ci. On retrouve actuellement plusieurs arbres et leur présence a été jusqu'à maintenant tolérée, considérant que nous sommes en milieu urbanisé.

640 Ce déboisement aura un impact sur le paysage perçu par les résidents des Cèdres qui sont juste en face du chantier, ainsi que les utilisateurs de la piste cyclable sur la digue. Le déboisement de plus d'une centaine d'arbres sera compensé par des plantations dans les deux municipalités touchées par le projet.

645 Pendant les travaux, la portion est de la boucle cyclable devra être fermée pour la sécurité des usagers. La section ouest, par contre, de la boucle traversant les ouvrages de l'île Juillet restera ouverte jusqu'à la traverse interrives vers le village des Cèdres. Nous communiquerons avec les responsables du réseau cyclable pour informer des dates exactes d'ouverture et de fermeture de la piste.

650

655

Au niveau du milieu naturel, les principaux impacts sont la perturbation et l'empiètement en milieu aquatique. Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place. Dans le canal d'amenée, les travaux seront réalisés entre mai et novembre 2020. Un rideau de confinement double sera installé pour ceinturer la zone des travaux, ce qui permettra de conserver les matières en suspension dans notre zone de travail.

660

Préalablement aux travaux, les poissons seront capturés et déplacés à l'extérieur de cette zone. La qualité de l'eau dans le canal sera aussi surveillée durant toute la durée du chantier.

665

Dans les bassins de Saint-Timothée et de la Pointe-du-Buisson, compte tenu des probabilités croissantes que des débits puissent s'y écouler pendant les saisons d'automne et d'hiver, comme nous avons pu le constater cette année, nous avons opté pour une optimisation de nos méthodes de construction, ce qui nous a permis de minimiser notre empiètement.

670

Les travaux occasionneront ainsi la perturbation de 34 575 mètres carrés d'habitat aquatique et la perte de 33 569 mètres carrés d'habitat aquatique. On entend par perturbation des habitats qui subiront des modifications, mais qui demeureront utilisables par la faune par la suite. Tandis que les pertes d'habitat impliquent que ceux-ci ne seront plus utilisables par la faune aquatique après les travaux.

675

Des mesures de compensation seront élaborées en collaboration avec les autorités provinciales, fédérales, municipales, ainsi que les organismes environnementaux du milieu. Cette étape est présentement en cours.

680

Voilà ce qui résume le volet environnement. Je repasse la parole à Caroline pour la suite de la présentation.

Mme CAROLINE BELLEY :

685

Merci Christine. Alors, les activités de participation du public se sont déroulées à l'automne 2016 et à l'automne 2017. Elles s'adressaient principalement aux organismes municipaux et gouvernementaux, ainsi qu'aux résidents et aux propriétaires d'habitations qui pourraient subir un impact lors des travaux.

Les outils de communication utilisés étaient variés. Il y avait un bulletin d'information et un formulaire d'avis qui ont notamment été distribués aux résidents potentiellement impactés par les travaux et lors des portes ouvertes, et on en a des copies encore à l'arrière. Une publicité a été mise sur Facebook afin de convier les gens aux portes ouvertes. Des rencontres avec les médias

690 ont également été tenues et une ligne téléphonique sans frais et un site Internet sont disponibles en tout temps.

Le coût total de ce projet est initialement estimé à 49 millions de dollars et il est actuellement en cours de révision suite à l'addenda que nous avons transmis la semaine dernière, qui amène des modifications et un ajout au projet.

Les travaux débuteraient à l'automne 2019 pour une mise en service au printemps 2022.

En conclusion, rappelons que ce projet a été requis pour corriger certaines anomalies, notamment liées à des infiltrations supérieures à celles anticipées par les concepteurs de l'époque. Elles ont été mises en évidence dans le cadre de notre dernière évaluation de sûreté des barrages. Le projet constitue aussi un engagement légal d'Hydro-Québec en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Des mesures d'atténuation particulières sont proposées afin de limiter les impacts dans la communauté pour ce chantier de construction. Si d'autres mesures d'atténuation vous semblent possibles, nous sommes ouverts à les considérer.

Pour toute question à l'égard du projet, en tout temps vous pouvez communiquer avec nous de différentes façons. Soit en rejoignant Marie-France Barrette, notre conseillère en relation avec le milieu, qui est ici, en appelant la ligne Info-Projet, en visitant notre site Internet ou en venant discuter avec nous après la rencontre et à la pause si vous le souhaitez.

Nous sommes maintenant prêts à recevoir vos questions. Merci beaucoup de votre attention.

715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la présentation. Je vous demanderais, à chaque fois que vous faites référence à un document – dans le présent cas, c'était le document de présentation –, de le déposer auprès de la commission comme nous en avons convenu lors des rencontres préparatoires.

720 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Alors, pour le rapport d'évaluation à la Direction de la sécurité des barrages?

725 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, je faisais référence aux planches que vous avez utilisées pour la présentation.

Mme CAROLINE BELLEY :

730

D'accord, oui.

LE PRÉSIDENT :

735

D'accord?

Mme CAROLINE BELLEY :

740

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

745

Et puis une question avant de faire la pause, vous avez évoqué le fait que le budget révisé est actuellement en train d'être déterminé – vers quel moment? Parce que c'est quand même une pièce importante du projet, vers quel moment vous allez avoir le budget final?

Mme CAROLINE BELLEY :

750

C'est dans les prochaines semaines. C'est sûr qu'on a déposé l'addenda la semaine dernière, on a des estimés qui sont en cours présentement, on a réussi à attacher un peu un échéancier pour vous présenter ce soir, mais au courant de la semaine prochaine ou dans dix jours, on pourrait avoir un chiffre beaucoup plus précis.

LE PRÉSIDENT :

755

Peut-être, je profiterai de l'occasion pour vous inviter également à l'accompagner du nombre de travailleurs qui seront impliqués dans le projet.

Mme CAROLINE BELLEY :

760

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

765

Puisqu'à ma connaissance, dans l'étude d'impact, il n'y a rien là-dessus.

Mme CAROLINE BELLEY :

770 Il n'y a pas de mention.

LE PRÉSIDENT :

775 Donc, avez les travaux supplémentaires que vous envisagez, en tout, combien de travailleurs à temps plein et combien de travailleurs à temps partiel, et cetera. D'accord?

Mme CAROLINE BELLEY :

780 O.K., très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

785 Merci. Donc, nous faisons une pause d'environ 15 minutes et vous pouvez dès maintenant aller vous inscrire au registre si vous avez des questions à poser. Merci.

LA SÉANCE EST SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GILLES SANTERRE**

795 **LE PRÉSIDENT :**

800 Mesdames et Messieurs, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre nos travaux. Alors, j'invite monsieur Gilles Santerre.

Bonsoir, Monsieur.

M. GILLES SANTERRE :

805 Bonsoir, Gilles Santerre, maire de Pointe-des-Cascades. Ma question c'est quels vont être les impacts chez nous? On est en aval des barrages à Pointe-des-Cascades. Déjà, entre le barrage

de la Pointe-au-Buisson et le barrage de l'île Jobert, qu'on appelle aussi les cascades, on est déjà à sec huit mois par année, le fleuve. Est-ce que ça va avoir encore un impact majeur là-dessus et plus important?

810

LE PRÉSIDENT :

La question est claire, Madame Belley?

815

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui, Monsieur le président, les travaux qu'on va effectuer, il n'y aura pas, dans le fond, d'impact. Les choses vont revenir comme elles étaient avant. Dans le fond, le bassin va être vidangé à l'automne et sera à sec, exondé en hiver et remis en eau pour la saison estivale, comme à l'habitude.

820

M. GILLES SANTERRE :

Saison estivale, donc quand on parle de cette période-là...

825

LE PRÉSIDENT :

J'ai juste une mise au point.

830

M. GILLES SANTERRE :

Ah, juste une question?

LE PRÉSIDENT :

835

Non, non, non.

Mme CAROLINE BELLEY :

840

Oui, pardon.

LE PRÉSIDENT :

Non, je veux juste faire une mise au point. C'est que je ne voudrais pas qu'il y ait d'échange direct.

845

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui, je m'excuse.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Ça a l'air formel un peu, mais ça évite bien des problèmes.

M. GILLES SANTERRE :

855

Oui, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

860

Alors, donc, est-ce que la saison?

M. GILLES SANTERRE :

865

Pour faire suite à ces questions-là, c'est que le bassin est déjà vide jusqu'à la période à peu près, le 20 juin qu'ils remplissent seulement cette section-là. On est rendus pas mal avancés dans la saison estivale.

LE PRÉSIDENT :

870

Madame Belley?

Mme CAROLINE BELLEY :

875

Un instant. O.K., au niveau de la remise en eau des bassins, je ne le sais pas. Christine, toi, est-ce que c'est vraiment le... c'est le 22 juin qu'on remet en eau?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

880

Si je peux compléter, le bassin de Saint-Timothée, c'est le premier à être remis en eau une semaine ou deux après l'ouverture de la voie maritime et les bassins suivants sont plus tard, ainsi que celui de Pointe-des-Cascades, si je ne me trompe pas, est le dernier à être mis en eau.

LE PRÉSIDENT :

885 Est-ce que c'est bien ça? C'est vers la fin juin?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

890 C'est vers cette période-là, à peu près mi-juin. Si vous dites fin juin, si monsieur dit fin juin.

LE PRÉSIDENT :

Et votre préoccupation?

895 **M. GILLES SANTERRE :**

900 Bien, parce que j'ai beaucoup de plaintes de citoyens, tous les riverains de cette partie-là du fleuve. Ça fait des années qu'on a des plaintes là-dessus, des pressions, pourquoi qu'il est à sec quasiment la moitié de l'été? Parce qu'eux autres, ils ont supposé un fleuve en avant de chez eux, mais présentement, qu'est-ce qu'ils ont, c'est du galet. Il n'y a presque pas d'eau qui passe là.

LE PRÉSIDENT :

905 Je veux juste comprendre. Ça veut dire, ça, ça a été observé à partir de quoi, une dizaine d'années, une vingtaine d'années?

M. GILLES SANTERRE :

910 Environ une dizaine d'années suite à une étude pour une sorte de poissons, je pense que c'est les esturgeons jaunes, pour la fraie de ça qu'ils ont décidé de tenir ces niveaux-là.

LE PRÉSIDENT :

915 Madame Belley, pourriez-vous apporter des précisions? Comment se fait-il qu'il y a eu des changements depuis une vingtaine d'années?

Mme CAROLINE BELLEY :

920 Je permettrais peut-être à Christine de répondre, s'il vous plait?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

925 Oui, Monsieur le président, le bassin à Pointe-des-Cascades est remis en eau tardivement suite à des ententes qu'Hydro-Québec a avec le ministère Faune pour la fraie de l'esturgeon dans le fleuve.

LE PRÉSIDENT :

930 Dans vos échanges avec le ministère Faune, est-ce que vous avez associé la Municipalité dans vos discussions et vos échanges?

Mme CAROLINE BELLEY :

935 Si vous me permettez, j'inviterais Patricia Johnston, notre biologiste de poissons, à vous expliquer plus en détail.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

940 Bonjour, Monsieur le président, Patricia Johnston, biologiste de milieu aquatique. Si je peux apporter un peu plus d'information pour la mise en eau du bassin de Pointe-des-Cascades, effectivement c'est pour une entente avec le MFFP au niveau de la fraie de l'esturgeon. C'est-à-dire que c'est pour la libre circulation des poissons, ils ne peuvent pas fermer les ouvrages parce que ça entraverait la circulation du poisson. Donc, ils attendent que la période de reproduction soit terminée pour fermer et finalement atteindre le niveau d'été dans ce bassin-là.

945

LE PRÉSIDENT :

950 Non, ça, j'avais très bien compris, mais ma question était à l'effet, est-ce que généralement, quand vous arrivez à des décisions comme celle-ci, est-ce que vous associez les municipalités ou vous associez des MRC dans le cadre de ces échanges-là ou vous les mettez devant les faits accomplis?

Mme PATRICIA JOHNSTON :

955 À ma connaissance, il n'y avait pas nécessairement eu des discussions avec les municipalités pour cette entente-là comme telle, mais il faudrait que j'aie vérifié davantage quand ça s'est produit ces ententes, comment ça s'est passé exactement. Là, je n'ai pas le détail de cette entente-là précisément.

960

LE PRÉSIDENT :

Lorsqu'il y a eu la période d'information organisée par Hydro-Québec, est-ce que vous vous êtes présenté pour leur indiquer vos agacements?

965

M. GILLES SANTERRE :

Je n'étais pas là dans ce temps-là.

970

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

M. GILLES SANTERRE :

975

Je suis arrivé après. Mais j'ai un autre questionnement qui fait, toujours dans la même chose. À l'automne, quand ils font l'assèchement des bassins, bien, ils baissent les niveaux d'eau, puis là ils font, l'hélicoptère ramasse toutes les trappes où est-ce que les poissons sont, ils vident les bassins. Tout de suite après, parfois, avec surtout l'eau qu'on connaît les débits, les barrages, ils augmentent les débits d'eau, les bassins sont remplis, mais quand ils les revident après, bien, les poissons ne sont jamais plus récupérés le reste de l'année, là.

980

C'est des remarques aussi que j'ai de plusieurs citoyens qui voient l'hélicoptère, il vide un coup. Après ça, t'arrives dans l'année, il arrive d'autres gros coups d'eau à cause des changements climatiques, mais ils remplissent les fosses, les poissons sont là, puis après ça, ils revident naturellement les débits, mais il n'y a personne qui récupère ces poissons-là après.

985

LE PRÉSIDENT :

Donc pour vous, en fait, vous observez une grande mortalité de poissons?

990

M. GILLES SANTERRE :

Oui, il y a des gens, on a déjà présenté, on a une citoyenne qui a déjà tout monté un PowerPoint, tout. On a présenté à Hydro-Québec ces photos-là du PowerPoint.

995

LE PRÉSIDENT :

Vous avez présenté ça à Hydro-Québec?

1000 **M. GILLES SANTERRE :**

Oui, l'année passée au barrage des Cèdres.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qu'Hydro-Québec, comment Hydro-Québec a réagi?

1010 **M. GILLES SANTERRE :**

On n'a pas eu de suivi.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

1015

M. GILLES SANTERRE :

On n'a pas eu de suivi.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais je demandais à Hydro-Québec de me répondre.

Mme CAROLINE BELLEY :

1025

On n'a pas reçu la présentation de monsieur Santerre. Cependant, la vidange est effectuée à tous les automnes et, en général, dans une année normale, les bassins demeurent à sec tout l'hiver. C'est sûr que les dernières années, effectivement, comme on le voit présentement, il y a beaucoup, beaucoup d'eau qui circule et nous, dans le fond, ce qu'on se dit c'est qu'on va vider, on fait la vidange des poissons quand les conditions le permettent. Si ce sont des conditions hivernales où il y a présence de glace et de temps froid, pour la sécurité de nos travailleurs, bien, c'est sûr qu'on ne partira pas une vidange, cet exercice-là s'il y a un problème, si ça pose sécurité pour nos travailleurs.

1030

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous dire une chose, Monsieur Santerre, c'est que je vais retenir votre question dans la mesure du possible pour demain parce que ce soir, je suis particulièrement choqué qu'entre le

1040

ministère de la Faune, qui n'est pas présent alors qu'il nous avait dit qu'il allait être présent. J'ignore ce qui s'est passé, je présume, je leur donne le bénéfice du doute que c'est un malentendu, mais pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours on les a rencontrés, ils nous ont assurés de leur présence. Alors, je ne veux pas mettre tout le fardeau sur Hydro-Québec parce que la décision est prise conjointement avec le ministère de la Faune, mais je vais essayer de retenir votre question et je l'adresserai demain dans l'après-midi au porte-parole du ministère de la Faune.

1045

M. GILLES SANTERRE :

Puis je pourrais leur faire parvenir le PowerPoint aussi, puis on pourra en parler à la prochaine réunion, le 26 de mars.

1050

LE PRÉSIDENT :

Absolument. C'est ce que j'allais vous proposer.

1055

M. GILLES SANTERRE :

Merci.

1060

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Raymond Malo.

1065

M. RAYMOND MALO

M. RAYMOND MALO :

1070

Merci. La question, c'est particulièrement pour la gestion des eaux du fleuve. C'est-à-dire qu'on a une page et demie dans le document d'Hydro-Québec, la page 2-3, 2-4, et on a des morceaux d'autres éléments comme, par exemple, à la page 4-103 où, là, on débute l'historique qu'au début du 19^e siècle on dit, bon : « Une compagnie, Cedar Rapids, est venue altérer le paysage ainsi que le cours du fleuve en plus de modifier les niveaux d'étiage ». Puis on parle d'éléments comme « on a eu comme conséquence la disparition presque totale de la Pointe-du-Moulin, de la Pointe-des-Cèdres ».

1075

1080 Donc on a deux petites lignes pour nous dire l'impact d'une construction il y a 100 ans quand on a complètement modifié le lit du fleuve, puis dans la gestion des eaux, tantôt on en a fait l'historique, là, l'addition des digues, barrages, et cetera, puis là, on a une page et demie, mais on ne comprend pas comment Hydro gère le fleuve. C'est-à-dire qu'il y a eu les Cèdres, Cedar Rapids, ils ont fait Beauharnois, ils ont rajouté des digues, bon, puis on arrive à une gestion du fleuve.

1085 On sait qu'il y a une entente internationale, on sait qu'il y a deux barrages, bon, mais on ne comprend pas la logique, comment c'est géré. On sait qu'ils l'ont asséché. Ils disent dans le document que, bon, ils ne l'ont pas fait pour les glaces, mais c'était connu qu'il y avait de l'hiver au Québec, là, mais donc, ils ont fait des ouvrages en considérant qu'il y avait, qu'ils ne pouvaient pas supporter des glaces selon ce qui est dit. Et, bon, ça fait que là, ils assèchent le fleuve.

1090 On se retrouve avec un fleuve asséché, mais on ne comprend pas... je comprends que là, ils parlaient juste de l'ouvrage de la digue, mais quand même, pour comprendre qu'on puisse encore, en 2018, assécher un fleuve plusieurs mois par année en nous disant, bien, on n'a pas tenu compte d'un paramètre X, ça fait qu'il faut que Y on le vide? Mais on ne comprend pas, donc, que ça se fait. On sait peut-être qu'ils y vont de façon mécanique, tout ça, mais est-ce qu'on pourrait
1095 comprendre comment ils gèrent le fleuve?

LE PRÉSIDENT :

1100 En fait, à moins que j'aie mal lu ou que j'aie mal compris, je n'ai jamais compris qu'Hydro-Québec asséchait le fleuve. Ce que j'ai compris, c'est qu'ils asséchaient des bassins, mais je vais quand même laisser le soin à madame Belley de répondre à votre question. C'est une question beaucoup plus générique, je dirais, parce qu'elle couvre beaucoup plus que le projet, en fait. Mais je vais laisser le soin à madame Belley de répondre.

1105 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui, bien, il y a la construction de la centrale des Cèdres s'est déroulée au début des années 1900, et par la suite, vers le milieu des années 50-60, c'est le canal de Beauharnois qui a été construit. Du point de vue d'un ingénieur, c'est des œuvres magistrales, vous comprendrez, mais à
1110 l'époque, ce n'était pas Hydro-Québec qui en a fait la construction. Et aussi, j'imagine qu'à cette époque-là la gestion, justement, des impacts était peut-être moins au cœur des projets modernes.

Alors, la raison pourquoi cette section-là des bassins a été asséchée, c'était vraiment pour rediriger l'eau vers le canal de la centrale de Beauharnois, et on est venus plus tard, pour essayer
1115 de minimiser ces impacts-là, on est venus mettre des ouvrages régulateurs pour permettre au moins à une certaine quantité d'eau d'être là en été quand les usagers en font un usage récréotouristique.

LE PRÉSIDENT :

1120 Peut-être en lien avec la préoccupation de monsieur Malo par rapport à la gestion de l'eau, dans un contexte où depuis quelque temps du moins, on voit que les digues, pour toutes sortes de considérations, ont cédé. Que ce soit dans le secteur minier, dans des États américains, il y a des digues qui ont cédé. La digue elle-même, la présente digue, elle s'est déjà affaissée à quelques reprises. Il y a eu un éboulement. Je pense que ce n'est pas le terme, éboulement, exactement, il y a eu...

1125

Mme CAROLINE BELLEY :

De l'érosion?

1130

LE PRÉSIDENT :

1135 ... un glissement de terrain dès l'année 1915. Comment vous pouvez, dans un contexte de changements climatiques, vous assurer et nous rassurer par rapport à la capacité de la digue de supporter des changements qui peuvent être importants en termes de débit d'eau, en termes de pression hydraulique? Qu'est-ce qui nous garantirait que ces travaux-là vont résister à des changements qui peuvent être relativement importants?

Mme CAROLINE BELLEY :

1140

Ces ouvrages-là, on en fait un suivi, plusieurs suivis par année. On a des inspections six fois par année et on a aussi des évaluations qui sont faites par nos experts, et tout cela c'est encadré avec la Direction de sécurité des barrages.

1145 La digue, je tiens à rassurer les gens, la digue elle est sécuritaire. Il y a eu de l'érosion justement à l'époque et un petit peu jusqu'à maintenant, des affaissements. Par contre, on ne s'attend pas à ce que cette digue-là soit complètement étanche non plus. Elle joue bien son rôle et nos experts la suivent de façon régulière.

LE PRÉSIDENT :

1150

Donc, vous faites, selon la réglementation, six inspections par année?

Mme CAROLINE BELLEY :

1155

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous faites sur une base régulière.

1160 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1165

Et, pour rejoindre le premier requérant qui se demandait, bon, est-ce qu'il y a un système de détection des fuites qui puisse être plus efficace? D'abord, si vous me permettez, on va faire un peu de pédagogie pour mon savoir. Vous considérez une fuite à partir de quel moment? Alors, on a fait référence à 20 litres/seconde, à partir de quel moment vous dites : oh, il y a une fuite. Est-ce qu'il y a un débit minimal? Est-ce qu'il y a une additivité entre les différentes fuites à partir desquelles vous dites, oups! Ça commence à être sérieux? C'est quoi? C'est quoi la définition de fuite?

1170

Mme CAROLINE BELLEY :

1175

Si vous me permettez, Steven, je vais laisser Steven vous répondre.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1180

Oui, Monsieur le président, on parle de fuites un peu depuis le début, je préférerais parler d'infiltrations. C'est plus générique pour le phénomène qui se produit réellement à travers un barrage. À travers tous les digues et barrages, sous la pression de l'eau, il y a toujours une certaine quantité d'eau qui s'écoule. Dépendamment de la façon dont l'ouvrage est fait puis du relief du terrain aussi, l'eau va se concentrer à différents endroits.

1185

LE PRÉSIDENT :

Mais infiltration, indépendamment du débit? Parce que vous-même, vous faites référence au terme « fuite » dans votre étude d'impact.

1190

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

O.K., oui, bien parlons seulement de...

LE PRÉSIDENT :

1195

Enfin, mais je veux juste comprendre. Infiltration, pour moi, c'est quelque chose qui peut être relativement important, mais pas aussi important qu'une fuite.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1200

Il y a de l'infiltration qui se fait et puis, bon, elle va sortir à différents endroits. C'est là où on pourrait parler de fuites, si on veut. L'endroit où est-ce qu'on va la voir surgir et puis on parle à partir du moment où on la voit, et puis elles sont documentées et suivies à partir de ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1205

Bon, mais est-ce que ça prend un minimum, à partir de ce minimum-là, pour vous préoccuper de cette infiltration ou de cette fuite? Est-ce que n'importe quelle fuite sera préoccupante?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1210

Toutes les fuites sont regardées. Ensuite de ça, s'il est normal ou pas qu'on puisse voir des débits qui surgissent à un endroit ou à un autre, c'est là où on va se poser la question.

LE PRÉSIDENT :

1215

À partir de quel débit?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1220

Il n'y a pas un débit, il n'y a pas un chiffre magique, ça dépend de la forme.

LE PRÉSIDENT :

1225

À partir de quand vous êtes préoccupés?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1230

Comme là, on parle de grand débit dans l'étude d'impact. À partir d'un 20 litres par minute qu'on mesure sur le terrain qui est un... un 20 litres, c'est comme une chaudière de 20 litres, finalement, en une minute, bien, c'est la valeur pour dire que c'est un grand débit.

LE PRÉSIDENT :

1235 En secondes. En secondes.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1240 Dans ce cas-là, on parle de 20 litres par seconde dans l'étude d'impact, mais dans la réalité, à partir de 20 litres par minute, on le documente comme étant grand.

LE PRÉSIDENT :

1245 O.K. Donc, à partir de 20 litres par minute, ça commence à être sérieux?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Oui, on parle de grand débit. Donc, on le caractérise de grand par rapport à petit.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'à partir de 20 litres par minute, est-ce que vous allez demander au ministère de l'Environnement de procéder au colmatage?

1255 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Non, non, non, pas nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

1260 À partir de quel moment vous demandez du colmatage? Vous procédez à du colmatage?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1265 Il n'y a pas de chiffre magique, c'est vraiment en fonction de la largeur de la digue, de son importance, sa hauteur, les débits vont s'additionner... vont s'additionner, puis si on juge que c'est trop par rapport à ce que l'imperméabilité de la digue devrait être.

LE PRÉSIDENT :

1270 Mais justement, vous avez les caractéristiques. Quand est-ce que ça devient trop? Ce n'est pas une appréciation visuelle.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1275 Bien, dans ce cas-ci, on a un barrage qui fait une dizaine de mètres de hauteur, on a des fuites qui sont grandes et puis on juge que c'est trop.

LE PRÉSIDENT :

1280 Mais comment vous considérez qu'elles sont grandes? À partir de quand vous dites : on a des fuites qui sont grandes. À partir de quel moment vous considérez qu'elles sont grandes?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1285 Est-ce qu'on appelle Jean-Yves?

LE PRÉSIDENT :

1290 Je ne veux pas vous embêter, je veux juste comprendre pourquoi. Parce que c'est la raison même, c'est la justification même du projet. Pourquoi, maintenant, on fait tout ça? Donc, on va commencer par la base : c'est quoi une fuite, puis à partir de quel moment il faut s'en préoccuper, puis ensuite, l'addition des fuites pour justifier les ouvrages.

Mme CAROLINE BELLEY :

1295 Est-ce qu'on peut revenir avec la question après la prochaine pause? On va se consulter, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1300 D'accord.

Mme CAROLINE BELLEY :

1305 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1310 Je sais qu'on a débordé un peu votre problème plus macro, je dirais, parce que vous c'était la gestion de l'eau, mais je ne pense pas que je puisse demander à Hydro-Québec d'y aller dans une gestion de tout le fleuve Saint-Laurent, bien qu'elle soit responsable de plusieurs barrages.

Parce que, au fond, à moins que vous répétiez votre question de façon à ce que je puisse la comprendre davantage.

M. RAYMOND MALO :

1315

Oui, comme tantôt, ça a été dit, à cette époque, on n'avait malheureusement pas de Bureau d'audiences publiques.

LE PRÉSIDENT :

1320

Je ne vous le fais pas dire, là. Je suis bien content que vous disiez ça.

M. RAYMOND MALO :

1325

Donc, ça s'est fait à une époque X avec les lois de cette époque-là, les règlements. Sauf qu'aujourd'hui, on est en 2018. Mais en fin de compte, la question était pour une simple compréhension de l'ensemble. C'est parce que nous, on a beau être adjacents, ou même nos limites municipales sont jusque dans le centre du fleuve, mais toute la gestion, quand ça a été fait est-ce que... par exemple, tantôt on parlait de ce qui apparaît un peu étrange avec l'hélicoptère, on vide des fosses, des fois on ne les vide pas, ça dépend, bon, de l'eau, et cetera, là, mais toujours est-il qu'on n'a pas d'idée dans Vaudreuil-Soulanges, dans la MRC, est-ce qu'il y a déjà eu des passes à poissons? C'est quoi la logique de la gestion de tout ce fleuve-là?

1330

À la page, tantôt je citais une page, on s'en fait pour, puis c'est correct, là, ces abaissements de niveau d'eau à la page 2-4 « *s'accompagnent d'un suivi environnemental important pour éviter des impacts négatifs sur l'ichtyofaune* ». Bon, là, on ne reviendra pas sur ces mystères-là.

1335

LE PRÉSIDENT :

1340

Les poissons.

M. RAYMOND MALO :

Non, ça va, mais la question n'est pas là, mais quand même, c'est correct qu'on s'en fasse pour ça, pour la faune aquatique, sauf qu'il y a aussi des habitants, il y a aussi des gens qui vivent. Bon, à cette époque-là, je pense qu'on s'en faisait moins pour les gens et pour les poissons. Mais aujourd'hui, là, il y a des ouvrages importants qui se font. J'avais posé la question lors de... pas des audiences, mais au début, la phase A, là.

1345

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Les séances d'information?

1355

M. RAYMOND MALO :

Et c'est ça que j'ai demandé, est-ce que, dans ces ouvrages-là, il y avait quelque chose pour bonifier ce qui a été fait il y a 100 ans parce qu'on ne tenait pas compte de ces paramètres-là à l'époque? La réponse, ça a été : non.

1360

Ça fait que la question aujourd'hui c'est aussi, bien, comment gèrent-ils le fleuve, mais dans le sens que... parce qu'il est écrit toutes sortes d'éléments intéressants là-dedans. Parce que, bon, ça semble que s'il y a trop d'eau du côté de Beauharnois, il y a évidemment un jeu entre les deux barrages, et cetera. Bon, tout ça, c'est le lien Hydro-Québec qui gère et son entente internationale et sa logique à lui, mais le territoire, lui, les poissons et les habitants, qu'en est-il?

1365

Ça fait que quand je posais la question, comment ces structures-là sont gérées sur notre territoire? Quelle que soit la logique, ils le gèrent. Donc, nous autres on veut comprendre comment est-ce qu'ils le gèrent pour arriver justement encore à dire qu'ils assèchent des parties importantes du fleuve en 2018? Puis aussi, qu'en est-il? Parce qu'ils ont beau dire qu'ils font ça de façon importante, mais importante, sortir des poissons en hélicoptère, qu'est-ce qui est arrivé avec les passes? Il n'y a pas de passe, passe, je ne sais pas, là, qu'est-ce qui est arrivé en 1900 et après. Comment est-ce qu'ils ont analysé tout ça, puis notre territoire, c'est quoi l'impact? Qu'est-ce qui reste dans le fleuve? Qu'est-ce qui nous reste comme faune? Est-ce qu'ils ne passent pas, est-ce qu'il n'y a plus rien? Bon.

1375

Parce que ce qui est écrit ici, c'est un par un, il n'y a pas d'enjeu. Il n'y a jamais d'enjeu ou très peu d'enjeux. Ça fait que la question, la réponse, s'ils ne l'ont pas ce soir, ce n'est pas grave, mais un jour, on apprécierait l'avoir, à la MRC. Je peux passer quand même à l'autre question aussi, en espérant avoir la première réponse.

1380

On parle, on investit, nous, les municipalités et la MRC, de façon assez importante dans des navettes, donc dans une mise en valeur du fleuve, dans des navettes pour les cyclistes et les piétons entre les deux MRC, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges. Il y a déjà des circuits. On dit : oui, pendant les travaux, il y aura des impacts. Mais étant donné qu'on veut tout couper les arbres, on veut aussi faire des travaux importants, sauf erreur, j'aimerais comprendre qu'est-ce qu'ils vont faire quand ils vont remettre les équipements? Quel est l'impact, est-ce qu'ils touchent beaucoup ou peu? Mais aussi, que cette notion de paysage où il a été dit à un moment donné que ce n'est pas trop grave, on coupe 300 arbres puis ce n'est pas grave dans le paysage. J'aimerais

1385

1390 ça comprendre qu'est-ce qu'ils refont quand ils remettent tout ça, là? Ça devient-tu un désert? Mais les équipements qui sont là, comment ils sont remis là?

1395 Je le répète, il y a des investissements importants qui ont été faits. Il y en a d'autres qui sont prévus cette année dans le cadre du Fonds d'appui au développement et au rayonnement des régions de la MRC. Les municipalités, on investit des sommes assez importantes quand même et donc, comment ça va être remis en place, ce qui est déjà là, par rapport à des projets aussi qu'on a d'avenir. Il y a des panneaux, on parle de panneaux de circulation, et cetera, mais est-ce qu'on va se retrouver dans un désert au niveau...est-ce qu'on va remettre des petits arbustes au moins? Qu'est-ce qu'on va faire? Parce qu'eux autres disent, bon, là, ils ont laissé pousser les arbres puis on n'aurait pas dû. On va tous les enlever, on va mettre ça propre, mais qu'est-ce qui va advenir de ce circuit-là? Qu'est-ce qu'il avoir l'air une fois qu'ils vont avoir fini les ouvrages?

LE PRÉSIDENT :

1405 C'est ce qu'on appelle une petite question à une dizaine de volets. Je vais y aller selon ma compréhension par des petites questions qui sont adressées pas seulement à Hydro-Québec, mais notamment à la MRC, madame Lemieux, MRC Vaudreuil-Soulanges.

1410 Tout d'abord, pour Hydro-Québec, j'aimerais savoir si le programme de mise en valeur d'Hydro-Québec, est-ce qu'il est appliqué dans ce cas-ci?

Mme CAROLINE BELLEY :

1415 Non, dans ce cas-ci, il n'y a pas de programme de mise en valeur. Les programmes de mise en valeur, c'est surtout sur des projets, par exemple, de lignes où on empiète vraiment sur des nouveaux territoires, sur des nouveaux terrains. Dans le cas présentement, c'est une réfection d'une digue qui est en place. C'est sur les terrains d'Hydro-Québec et on n'empiète pas chez les citoyens, alors, le PMVI ne s'applique pas.

1420 Si vous me permettez, la première question de monsieur Malo quand il disait que, bon, on avait asséché ou charcuté une partie du fleuve, ma réponse, en novembre dernier, et qu'on n'avait rien fait, ma réponse n'était pas qu'on n'avait rien fait. Comme je l'ai expliqué, il y a des ouvrages régulateurs qui ont été mis en place pour ramener de l'eau dans ces tronçons-là qui avaient été asséchés et on a un bassin qui est mis en eau à tous les étés, qui est vidangé. Le niveau est baissé un petit peu à tous les soirs pour permettre de nettoyer la plage à Saint-Timothée pour un meilleur usage pour la baignade.

1425

1430 On a aussi, sur la digue même et sur nos ouvrages de Juillet-1, Juillet-2, tout le tour de ces ouvrages-là, on a des pistes cyclables qui sont utilisées par les citoyens, par les usagers, les gens des Cèdres et de Saint-Timothée. Alors, de dire qu'on n'a rien fait pour les citoyens, ma réponse n'était pas non, au mois de novembre, pour les raisons que je viens d'énumérer.

LE PRÉSIDENT :

1435 D'accord. Madame Lemieux, vous avez, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, indiqué que vous aviez retenu une nouvelle vision à la suite des travaux de la Table du canal de Soulanges, laquelle vision vous incitait notamment à vous asseoir avec les partenaires, incluant Hydro-Québec. Pourriez-vous nous dire un peu c'est quoi les grandes orientations?

1440 **Mme ALEXANDRA LEMIEUX :**

1445 Oui, tout à fait. En fait, c'est un projet de la mise en valeur du canal de Soulanges qui date de plusieurs années. Il y a eu un changement au niveau de la vision récemment, étant donné que le schéma d'aménagement en vigueur depuis 2004 présente une vision peut-être qui était due à être revue. Donc, le projet, le prochain projet du schéma d'aménagement révisé de troisième génération propose effectivement une nouvelle vision.

1450 D'abord, le parc régional du canal de Soulanges avait été délimité en 1997 par un règlement. Donc, le parc régional est délimité, ce qui vient comprendre, justement, les îles du fleuve. Donc le fleuve joue quand même un rôle important dans l'habitat vert de ce secteur-là. La nouvelle vision, si je peux vulgariser ainsi, c'est un réveil en douceur du canal de Soulanges. En fait, juste pour préciser, le canal de Soulanges est fermé depuis 1959 et c'était, suite à la construction des barrages sur le fleuve, c'était le seul lien qui permettait de communiquer le lac Saint-Louis avec le lac Saint-François. Donc, depuis qu'il est fermé, on n'a aucun lien navigable à part la voie maritime sur le territoire de la MRC Beauharnois-Salaberry.

1460 Donc, pour pouvoir permettre la mise en valeur du parc régional au niveau de la MRC, c'est vraiment un projet de levier économique, récréotouristique pour toute la région et pour la région du Suroît également, donc ce n'est pas juste la MRC qui en bénéficie. La vision, finalement, c'est une vision d'actualisation, c'est-à-dire qu'on veut profiter des atouts qui sont déjà existants sur le territoire.

1465 Par exemple, le réseau cyclable, donc la piste cyclable de Soulanges qui interreliée avec la Route verte numéro 5, qui fait également partie du Réseau vélo métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal. Donc, c'est indiqué au PMAD, au Plan métropolitain d'aménagement

1470 et de développement – désolée, les acronymes, il y en a beaucoup en aménagement. Donc, voilà, on commence avec une mise en valeur de la piste cyclable, et au niveau de la MRC, c'est vraiment une démarche en concertation avec les quatre municipalités dont le territoire touche le canal de Soulanges, mais également d'autres maires qui siègent au niveau de la MRC. Donc, c'est vraiment la Table qui met en œuvre cette vision-là.

1475 Donc voilà, c'est vraiment une vision d'actualisation, mettre en valeur le canal, notamment les entrées et les bâtiments qui sont déjà existants tout le long, qui ont une valeur patrimoniale très intéressante. Je ne sais pas si ça répond à la question?

LE PRÉSIDENT :

1480 Oui, oui, absolument, et quelle serait la vision par rapport au bassin de Saint-Timothée et ses îles?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

1485 En fait, le bassin de Saint-Timothée et des îles, c'est vraiment pour faire un tout, faire vraiment un pôle de développement récréotouristique, profiter du paysage riverain qu'on a. On est une MRC, on est entourés d'eau aussi, donc au niveau du nouveau schéma, du projet de schéma c'est-à-dire, on a une vision de mise en valeur de l'eau. Donc les accès, on sait qu'il y a beaucoup de terrains qui sont plus d'ordre privé, donc comment on peut pouvoir mettre en valeur l'eau, avoir des accès pour toutes sortes d'activités, la pêche, la navigation, par exemple.

1490 Donc les îles et le fleuve font vraiment l'objet d'une, comment je peux dire, d'une mise en valeur, mais d'un aménagement, notamment par rapport à la piste cyclable qui communique avec la MRC voisine, la navette fluviale aux Cèdres qui vient vraiment permettre un équipement très intéressant pour les touristes, mais également pour les gens de la région.

1495 Donc, finalement, si je peux mettre un mot là-dessus, c'est vraiment un levier de développement récréotouristique, mise en valeur patrimoniale et économique aussi également.

LE PRÉSIDENT :

1500 Et à cet effet, est-ce qu'il y a des ententes particulières auxquelles vous aimeriez arriver avec Hydro-Québec, et si oui, lesquelles?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

1505 C'est certain qu'Hydro-Québec est reconnue en tant que partenaire de ce projet-là. Hydro-Québec a plusieurs terrains identifiés dans le parc régional, donc c'est certain que oui, effectivement, c'est un partenaire important. Je crois, à l'époque, ils ont fait partie de la conversation du projet à l'époque et c'est certain qu'on veut poursuivre ça au fur et à mesure que le projet avance.

LE PRÉSIDENT :

1510 Et les discussions jusqu'à maintenant se déroulent bien?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

1515 J'avoue que de mon côté, je ne les ai pas interpellés encore pour le projet du canal de Soulanges. On a eu des discussions pour d'autres projets comme, par exemple, la ligne Langlois qui dessert les Cèdres, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, mais pour le canal, non, moi je n'ai pas eu de discussions avec eux encore.

LE PRÉSIDENT :

1520 Merci, Madame Lemieux. Je vais aborder finalement la dernière partie de votre intervention quand vous avez fait référence aux paysages, aux arbres, et tout ça, là. Je vais essayer de les traduire en questions plus opérationnelles, je dirais.

1525 Tout d'abord, Madame Paul, je voulais savoir est-ce que vous êtes – et ensuite, la même question, je la poserai à Hydro-Québec –, on a pu regarder un peu sur Internet, puis on a réalisé qu'il y avait des analyses quand même pas mal poussées par rapport à la végétation arborescente qu'on retrouve sur des digues, des barrages ou des structures hydrauliques, en particulier en France, en Australie et aux États-Unis. J'imagine, vous êtes au ministère, vous êtes familiers avec ces réflexions-là et ces démarches-là dans ces pays?

Mme MIREILLE PAUL :

1535 Tout à fait, Monsieur le président. Ça peut varier avec la réalité et le climat de chacun des pays, mais effectivement, on observe, dans certaines régions, des digues qui sont devenues au fil du temps des écosystèmes en soi à cause de la présence d'arbres, d'arbustes.

1540 J'aimerais préciser aussi que ce n'est pas une exigence légale ou réglementaire de couper les arbres sur les digues. C'est vraiment une pratique qui permet une meilleure inspection, mais

1545 Hydro-Québec, dans ce cas-ci, n'a pas d'obligation légale de nettoyer, comme monsieur Malo disait, de mettre ça propre. Hydro-Québec n'a pas l'obligation de le faire, c'est vraiment dans son programme d'inspection auquel il est soumis en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* pour les barrages à forte contenance. Ça lui appartient, avec les impacts que ça cause dans ce cas-ci, de décider ou non s'ils déboisent.

1550 Il faut comprendre aussi que dans certains cas, le déboisement, peut-être qu'à court terme ça rend la situation ou l'accès à la digue beaucoup plus facile, mais sur le long terme, on peut avoir soit de la repousse sur souche, donc ça va nécessiter un entretien rigoureux régulier, ou on peut aussi avoir du pourrissement des troncs abandonnés pour lesquels il n'y a pas de repousse sur la souche et ce pourrissement-là peut aussi apporter des dommages à la digue parce que ça crée ce qu'on appelle des renards. Donc, il n'y a pas de solution miracle qui est liée à cette présence-là.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Paul. Madame Belley, est-ce que vous êtes familière avec les autres analyses poussées aux États-Unis, en France et en Australie, notamment?

1560 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Avec les autres analyses, non. La réponse est non. Par contre, l'explication de madame Paul reflète très bien nos encadrements et ce qu'on suit pour l'entretien de nos ouvrages.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

1570 Dans le cadre de l'étude d'impact, vous avez indiqué que vous avez fait un suivi de la strate arborescente. Et non seulement un suivi de la strate arborescente, mais également un suivi pour arriver à établir une sorte de gestion du risque associé à la strate arborescente, et c'est ça qui vous a permis, selon l'étude d'impact, d'arriver à maintenir sur place ces arbres-là pendant des décennies. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, le maintien de la strate arborescente n'est plus possible pour vous?

1575 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui. On est toujours, on a continué nos analyses et puis, au départ, ce qu'on mentionnait dans l'étude d'impact c'est qu'on allait couper tous les arbres et finalement, ce qu'on a l'intention de faire c'est de couper les arbres dans la zone où nous allons effectuer les travaux parce que ça va nous permettre de mieux réaliser les travaux, mais les arbres sur le reste de la digue où on n'aura

1580 pas d'activités ponctuelles, on va les maintenir en place et on va continuer un suivi, bien sûr, au cas
par cas, pour voir comment ils impactent la digue, si le système racinaire se rend au noyau et s'il y
a des problèmes plus structuraux pour la digue à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1585 Mais il y a deux aspects maintenant?

Mme CAROLIN BELLEY :

1590 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1595 Donc, ce que vous dites c'est un peu différent de ce que vous avez...

Mme CAROLINE BELLEY :

Mis dans l'étude d'impact, oui.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

... précisé dans l'étude d'impact. Parce que dans l'étude d'impact, les secteurs hors travaux
devaient faire l'objet, la strate arborescente...

Mme CAROLINE BELLEY :

1605 D'évaluations, oui.

LE PRÉSIDENT :

1610 D'évaluations et peut-être d'interventions. Dans ce cas-là, vous dites : non, on va tous les
conserver.

Mme CAROLINE BELLEY :

1615 Dans le cadre du projet, on va se limiter à la zone des travaux. Par contre, je ne peux pas
m'engager au nom de l'exploitant pour les années à venir.

LE PRÉSIDENT :

1620

Non, non, je comprends.

Mme CAROLINE BELLEY :

1625

Si ces arbres-là, à l'extérieur de la zone des travaux, posent problème, à ce moment-là, il y aura...

LE PRÉSIDENT :

1630

Vous avez sûrement fait une évaluation pour déterminer, dans le cadre de ce suivi qui vous a amenée à établir une gestion du risque associé à la strate arborescente, nous souhaiterions, comme commission, que vous déposiez ce document.

Mme CAROLINE BELLEY :

1635

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1640

Nous reviendrons sur cet aspect-là parce que c'est sûr, c'est un aspect, quand même un des enjeux importants du dossier, mais je voulais au moins avec vos questions...

Mme CAROLINE BELLEY :

1645

L'analyse du risque par rapport aux types d'arbres.

LE PRÉSIDENT :

1650

C'est ça. En fait, je peux vous dire la terminologie précise que vous avez utilisée, si c'était nécessaire.

Mme CAROLINE BELLEY :

1655

D'accord. Très bien.

LE PRÉSIDENT :

1660 C'est bon? Ça répond partiellement. Écoutez, c'est clair qu'avec quelques minutes, on ne peut pas répondre à un éventail de questions, mais on va revenir tant et aussi longtemps qu'on n'a pas eu réponse à toutes les questions. C'est bon?

M. RAYMOND MALO :

1665 J'avais le droit à deux?

LE PRÉSIDENT :

1670 Oui, mais vous pouvez vous réinscrire. Il y a quelques inscriptions encore avant vous, vous pouvez donc vous réinscrire.

M. RAYMOND MALO :

1675 Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Madame Aline Trudel.

1680

Mme ALINE TRUDEL

Mme ALINE TRUDEL :

1685

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1690

Bonsoir, Madame.

Mme ALINE TRUDEL :

1695 Alors, Aline Trudel, je suis conseillère municipale, district 3 de la municipalité des Cèdres, évidemment résidente aux Cèdres. J'avais, un peu comme la deuxième question de monsieur Malo,

mais en fait, moi, c'était comment on va réussir à aménager de façon agréable pour les activités récréotouristiques, les aires d'entreposage temporaires?

1700 De ce que j'ai compris dans les travaux, on a les zones directement de travaux, de déversement, de l'enrochement et tout ça, mais il y a des zones, je dirais, secondaires qu'on va utiliser pour faire l'entreposage temporaire ou reculer les camions, peu importe. Il me semble que si on pouvait trouver un réaménagement compatible, ce serait bien agréable parce que si on a des tas de terre un petit peu partout, moins agréable pour la piste cyclable. C'est dans ce sens-là.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça vise spécifiquement la piste cyclable?

1710 **Mme ALINE TRUDEL :**

1710 Bien, l'environnement, parce que tout le circuit utilisé par les camions, c'est la piste cyclable. Alors, en dehors de la zone des travaux, on dit qu'on n'aura pas d'abattage d'arbres, mais par contre, les camions vont quand même circuler, il va y avoir... on parle de sûrement plusieurs travailleurs qui vont devoir être sur place. Donc, sûrement que ça va toucher l'environnement autour, veux, veux pas.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

1720 Bon, je pense que je vais élargir un peu votre question, puis si ça ne vous satisfait pas, vous me le dites, puis on reviendra spécifiquement à la vôtre.

Mme ALINE TRUDEL:

D'accord.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Les aires d'entreposage, en fait, c'est tout ce qui a trait aux nuisances ou aux effets sur les populations environnantes ou sur les usagers.

1730 **Mme ALINE TRUDEL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1735

Peut-être que je commencerais par une question ou deux à Hydro-Québec, ensuite à madame Paul du ministère de l'Environnement.

1740

En termes de nuisance, vous avez indiqué, et dans la présentation aussi et dans l'étude d'impact, que le bruit constituait un effet relativement important puisqu'il augmentait; il va dépasser les critères, tout d'abord, et qu'il va augmenter de 10 dBA pour deux sources : la source fixe, c'est-à-dire sur le chantier, et également pour la source mobile, c'est-à-dire les camions. Donc 10 dBA pour le chantier, 10 dBA pour les camions, de telle sorte que les personnes qui vivent le long, les résidences ou les zones sensibles qui sont le long de la route empruntée par les camions peuvent avoir une intensité de bruit qui dépasse les critères, et vous avez indiqué que parmi les mesures de mitigation, vous allez les informer.

1745

1750

Pour moi, les informer, il n'y a pas de mitigation; c'est juste un respect minimal du citoyen, mais quelles sont les mesures de mitigation? Qu'est-ce que vous allez mettre en marche pour pouvoir réduire, dans la mesure du possible, l'intensité du bruit par rapport d'abord aux camions et ensuite au chantier? Je sais que pour le chantier, vous avez évoqué le fait que les travaux se faisant durant l'été, surtout dans le canal d'amenée, et que le bruit pour la rive nord pouvait dépasser les critères de bruit également, vous alliez faire un suivi du bruit. Mais, un suivi du bruit ne permet pas de réduire l'intensité du bruit. Alors, qu'est-ce que vous allez faire pour essayer de réduire l'intensité du bruit, à la fois de la source fixe et de la source mobile?

1755

Mme CAROLINE BELLEY :

1760

Premièrement, on tient à préciser que oui, on est conscients qu'il y aura des impacts de bruit pendant les travaux, on en est bien conscients. Les mesures de mitigation qu'on met en place, dans le fond, c'est vraiment à la source. Peut-être que mon collègue, monsieur Lemire, pourra venir compléter ensuite, si vous voulez plus d'informations, mais c'est vraiment en encadrant l'entrepreneur général. Pour Saint-Timothée, pour la circulation sur la route, c'est vraiment en limitant les vitesses.

1765

Pour l'accès au chantier, on est aussi en train de regarder plein de différentes idées qu'on essaie de mettre en place pour mitiger, mais entre autres, il y a l'alarme de recul à intensité variable parce que, bien sûr, comme les camions vont arriver, vont reculer, vont déverser, le bip-bip, là, ça peut devenir fatiguant.

1770

On veut aussi encadrer, soit par des méthodes de déversement ou par des systèmes d'amortisseurs, et ça, on est en train de regarder ce qu'ils font ailleurs, chez le MTQ, par exemple,

sur le chantier de construction urbain, s'il est possible d'adapter et d'encadrer ces mesures-là de déversement pour minimiser le bang des benues de camion.

1775

On a aussi des méthodes pour vraiment limiter le bruit des équipements fixes en mettant des genres de murs acoustiques.

1780

On essaie de limiter aussi... comme je parlais tantôt, notre échéancier est un peu révisé, il se retrouve un peu allongé parce qu'on veut éviter justement des travaux en été pour ne pas incommoder les citoyens. Alors, il y a un été où on va faire des travaux dans le canal, mais dans les autres périodes subséquentes, quand on travaille dans les bassins en hiver, bien, on va prendre une période d'arrêt l'été, pour essayer de minimiser le bruit quand les gens profitent de l'extérieur.

1785

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul, qu'est-ce qui arrive dans le cas où les mesures de mitigation ne permettent pas le respect des critères?

1790

Mme MIREILLE PAUL :

1795

J'aimerais apporter, en début de réponse, une petite précision. Pour ce qui est du bruit de chantier, au ministère de l'Environnement, nous n'avons pas de normes ou de critères inscrits dans de la réglementation, mais c'est bien une façon de faire, dans le fond, qu'on s'est donné, où on s'est quand même fixé des critères de 55 dB de 7 h à 19 h le jour et 45 dB la nuit. Bon, on coupe la journée en deux périodes comme ça, mais c'est un incitatif, donc ça repose sur les engagements du promoteur et de ses commettants, donc ses entrepreneurs.

1800

Il peut y avoir, en fait, en cours d'analyse environnementale, tout l'enjeu de la nuisance, incluant le bruit, est quelque chose auquel le ministère va apporter énormément d'attention pour essayer d'aller chercher le plus de mesures d'atténuation possible.

1805

Madame Belley vient de présenter, par exemple, les écrans acoustiques, c'est quand même une technique qui a fait ses preuves. On peut aussi... il faut aussi comprendre que le bruit, les gens ne sont pas tous sensibles au même point par rapport au bruit. Il y a des citoyens qui vont très bien le tolérer, il y en a d'autres qui vont moins bien le tolérer. Donc, le secret réside dans une excellente communication entre le promoteur et les riverains, et auquel cas je pense que la présence d'un agent de liaison vraiment dans la communauté qui est là pour répondre aux plaintes, pour répondre aux désirs des citoyens qui vont quand même vivre un certain dérangement, c'est essentiel dans le cas d'un projet de cette envergure-là où, finalement, l'échéancier s'étire un peu plus que ce qui avait été annoncé dans l'étude d'impact.

1810

1815 Mais encore là, quand on est sur un chantier de construction, le ministère a ses balises. Ce sont des balises qui sont basées sur des moyennes de 12 heures, donc ce n'est quand même pas très contraignant parce qu'on calcule un niveau de bruit moyen, mais c'est vraiment à partir de la relation qu'on peut développer avec le promoteur. Les équipes de contrôle du ministère qui sont ici en région peuvent essayer d'aller améliorer la situation le plus possible pour qu'il y ait le moins de dérangement possible.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

1825 Merci pour ces éclaircissements. Peut-être pendant qu'on soulève la question de la nuisance, il ne s'agit pas nécessairement de nuisance, mais les principaux chantiers à Montréal amènent des préoccupations de deux ordres de façon générale. Le premier c'est le bruit, bien sûr, mais le deuxième, c'est la poussière. Et, quand on parle de poussière, c'est surtout la poussière fine, la poussière ultra fine qui voyage sur des très longues distances.

1830 Ma première question, c'est une question de base, là. Votre ministère n'a pas jugé bon de consulter le ministère de la Santé pour, dans la cadre de ces avis de recevabilité là. Est-ce qu'il y a une raison particulière? Parce que quand même, la question des poussières, ce n'est pas une question anodine.

Mme MIREILLE PAUL :

1835 Pour ce qui est du choix des experts consultés, j'aurais de la difficulté à vous donner la raison, mais il faut quand même rappeler qu'on a un règlement sur l'assainissement de l'atmosphère au ministère de l'Environnement, le promoteur doit s'y soumettre, et les normes d'air ambiant qui sont inscrites dans ce règlement-là sont des normes établies pour protéger la santé publique. Donc, le respect pour l'émission de particules dans l'air repose sur une détermination qui prend en compte cette dimension-là.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

1845 Et donc, pour vous, c'est suffisant pour ne pas consulter le ministère de la Santé ou c'était juste un élément d'information?

Mme MIREILLE PAUL :

1850 C'est un élément d'information. Je ne peux pas présumer de la décision de ne pas avoir consulté le ministère de la Santé, mais je me doute que c'est un peu là-dessus qu'on s'est appuyés.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère de l'Environnement a vraiment un critère pour les particules ultrafines?

1855

Mme MIREILLE PAUL :

Qu'est-ce que vous appelez les particules ultrafines?

1860

LE PRÉSIDENT :

Plus petit qu'un micron.

Mme MIREILLE PAUL :

1865

Non, non, Monsieur le président. Ça ne descend pas aussi bas.

LE PRÉSIDENT :

1870

Et pour Hydro-Québec, enfin, à moins que ça m'ait échappé dans l'étude d'impact, mais rien ne touche un travail d'estimation et de modélisation de la dispersion des particules fines et ultrafines dans l'atmosphère. Donc, vous avez, sur une base un peu comparative, décidé que vous allez faire un suivi pour le bruit sur la rive nord du canal d'amenée, mais pas pour les poussières. Et pourtant, il va y avoir des matériaux qui vont être transportés, déposés, utilisés, manipulés. Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle vous n'avez pas considéré les poussières fines et ultrafines?

1875

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

1880

Monsieur le président, l'aspect de la qualité de l'air est encadré par nos clauses environnementales normalisées où on doit respecter, justement, les critères de la réglementation dont madame Paul a fait référence.

1885

Dans ce cas-ci, non, on n'a pas soulevé cet enjeu-là, le besoin de modéliser la dispersion des particules dans l'air. Par exemple, c'est sûr que lors de la circulation du camionnage il peut y avoir des particules qui sont soulevées et puis il y a des méthodes d'abat-poussière, qui est en fait de l'eau qui est projetée au sol pour réduire ces particules-là en temps très sec, mais rien n'est prévu autre que notre clause sur la qualité de l'air et la dispersion des particules qui se fait en temps très ponctuel lors d'un déversement.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Pour la question du bruit, par rapport au lieu d'entreposage, je reviens à votre intervention, est-ce que vous avez estimé l'intensité du bruit sur les lieux de l'entreposage?

1895 **Mme CAROLINE BELLEY :**

1900 Je ne sais pas si on pourrait mettre un visuel, d'où les zones... je ne sais pas si vous voyez là, il y a des petites zones en jaune. Alors ce qu'on voit, c'est des aires de stockage, des aires d'entreposage. Toutes ces aires-là sont à même la digue, vraiment à l'intersection de l'ouvrage de Saint-Timothée, et pour aller dans la zone des travaux. Ça fait qu'elles font partie, dans le fond, des analyses de bruit qu'on a faites pour l'ensemble des travaux.

LE PRÉSIDENT :

1905 Et, en fait, ces lieux d'entreposage se trouvent à longer la piste cyclable?

Mme CAROLINE BELLEY :

1910 Oui, et ce sont des zones suggérées là. C'est sûr qu'avec l'entrepreneur qui aura le contrat, c'est les zones qu'on lui suggère. Il pourra les utiliser, mais il n'aura peut-être pas besoin de toutes ces zones-là non plus. Et on ne prévoit pas non plus, on a mis des aires de stockage parce que, bon, c'est à discuter avec l'entrepreneur qui aura le contrat, mais nous, on ne prévoyait pas dans notre séquence de travaux de faire des amas de matériaux. On prévoit vraiment un déversement – le camion arrive, déverse et repart – parce que notre goulot d'étranglement, c'est vraiment l'ouvrage de Saint-Timothée. Les camions peuvent passer un à la fois. Alors, de venir déverser comme ça à la chaîne, on ne voit pas de plus-value. Mais on les a identifiés tout de même parce que ça sera à l'entrepreneur de décider de la séquence de ses travaux.

LE PRÉSIDENT :

1920 Mais on comprend que cette section-là de toute façon serait fermée.

Mme CAROLINE BELLEY :

1925 Oui, pendant les travaux, pendant toute la durée du projet. Et c'est sûr qu'après les travaux, la piste cyclable va être remise en état comme elle l'est présentement.

LE PRÉSIDENT :

1930 Je ne sais pas si ça répond à votre question, Madame?

Mme ALINE TRUDEL :

1935 Donc, les abords de la piste cyclable qui auraient été endommagés pendant les travaux seraient remis en état. Probablement pas des arbres matures, de ce que je comprends, mais des arbustes ou une végétation qui seraient compatibles avec la digue.

LE PRÉSIDENT :

1940 Mais c'est parce que si on rentre dans la végétation ce soir, là... La Commission aussi, elle a beaucoup de questions sur cet aspect-là.

Mme ALINE TRUDEL :

1945 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1950 Mais je peux quand même demander une petite réponse à Hydro-Québec par rapport à la végétation. On va aller mollo, arbustive et herbacée.

Mme ALINE TRUDEL :

1955 Bien, un aménagement compatible, si c'est plus simple.

LE PRÉSIDENT :

1960 Oui, oui, tout à fait. Mais, dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a indiqué que surtout pour, je pense, les deux premières années, selon vous, la végétation arbustive et herbacée est à proscrire ou est à éviter. Après ces deux années-là, il y a comme une tolérance. Vous avez parlé du terme « tolérance ». Il y a une tolérance. On y reviendra sûrement plus à fond quand, entre autres, la porte-parole ou le porte-parole du ministère FFP sera présent, mais qu'est-ce qui fait que les deux premières années, il y a cette intolérance à une strate arbustive ou herbacée?

1965

Mme CAROLINE BELLEY :

Peut-être que Steven pourra confirmer, mais c'est vraiment pour un suivi après construction, pour voir que tout a bien été mis en place de façon adéquate et de voir comment l'ouvrage réagit. Est-ce que ma réponse est dans le bon sens?

1970

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Oui, les premières années, c'est là où on va faire des inspections plus fréquentes pour vraiment s'assurer que le comportement de l'ouvrage, il est comme ce à quoi on s'attend puis qu'il n'y a pas de dépôts qui apparaissent. Donc on veut contrôler la végétation à ce moment-là, très bien.

1975

LE PRÉSIDENT :

1980

Mais c'est quoi le lien entre végétation et l'intégrité de la digue?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

L'absence de végétation est importante pour pouvoir inspecter la digue convenablement. Si, par exemple, il y avait des affaissements qui survenaient et tout ça, en présence de la végétation, c'est difficile de les voir, ils peuvent être cachés.

1985

LE PRÉSIDENT :

1990

Mais comment vous avez fait toutes ces années?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Bien, présentement, il y a des arbres qui ont été laissés en place, ce sont les arbres les plus gros. Disons que si on veut, qu'ils étaient déjà là et qu'ils ont été jugés acceptables, puis il y a quand même une élimination qui est faite...

1995

LE PRÉSIDENT :

2000

Ça veut dire que depuis quelques années, il y a eu aussi de l'abattage d'arbres?

Mme CAROLINE BELLEY :

2005 Oui, oui, c'est bien ça. Quand il y a des inspections, où il y a un entretien de la digue qui se fait, et c'est sûr, quand il y a des inspections plus ponctuelles dans la zone où on va voir, oui, il y a abattage d'arbres et coupe de défrichage. Mais la nature reprend toujours son droit.

LE PRÉSIDENT :

2010 Non, j'essaie juste de comprendre pourquoi, pour les, mettons, les deux premières années, c'est essentiel de ne pas avoir d'arbres alors que pendant toutes ces années, vous avez procédé à du colmatage, vous avez procédé à des travaux et peut-être que vous avez touché quelques arbres, mais l'essentiel était là. Ça fait que j'essaie de comprendre pourquoi, pour ces travaux-là, maintenant. Je comprends que ce sont des travaux d'envergure.

2015

Mme CAROLINE BELLEY :

2020 Bien, je crois que les travaux qu'on a réalisés dans les dernières années, c'était vraiment, là, où est-ce qu'il y avait un petit trou, on venait remplir, là. Ce n'était pas des travaux de l'envergure de ce qu'on va faire maintenant.

LE PRÉSIDENT :

2025 Non, mais je parle pour l'inspection. Pour l'inspection, pourquoi l'inspection, pendant toutes ces années, a été efficace avec la strate arborescente, en présence d'une strate arborescente, alors que maintenant, pour après les travaux, vous estimez que non seulement la strate arborescente devrait être proscrite, mais également la strate arbustive et herbacée?

Mme CAROLINE BELLEY :

2030

Bien, c'est parce que pour prochaines, comme les deux prochaines années de suivi qu'on va faire des travaux qu'on vient de réaliser, c'est sûr que d'emblée, on n'ira pas replanter, dans le fond, parce qu'on veut observer. Ça fait qu'on ne fera pas exprès pour replanter par-dessus tandis qu'on vient de faire les travaux, on va pouvoir voir de visu comment elle se comporte, et ensuite, bien la nature reprend son cours.

2035

LE PRÉSIDENT :

J'ai vraiment de la difficulté à comprendre.

2040

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'au fond, vous avez fait une évaluation rigoureuse, actuellement, qui vous amène à proposer une réfection importante de la digue. Donc, pour faire cette évaluation rigoureuse, vous avez pu la faire en présence d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées. Non?

2050

Mme CAROLINE BELLEY :

Mais, je crois, je n'ai pas fait partie des inspections moi-même, mais quand les inspections ont été réalisées, lorsqu'ils avaient besoin d'un visuel, il y avait coupe d'arbres et défrichage pour pouvoir aller voir cette zone-là. Ça fait que c'est un exercice qui se fait par l'exploitant de la centrale de façon annuelle régulière. Il y a abattage d'arbres à toutes les années.

2055

LE PRÉSIDENT :

Et l'autre côté du bassin de Saint-Timothée, il y a aussi une digue dans laquelle il y a beaucoup d'arbres. Est-ce que vous faites la même démarche en termes d'inspection, en termes de coupe d'arbres?

2060

Mme CAROLINE BELLEY :

Vous parlez de quelle...? Je ne sais pas si...

2065

LE PRÉSIDENT :

De l'autre côté, le versant sud du bassin de Saint-Timothée.

2070

Mme CAROLINE BELLEY :

O.K., dans le parc des Îles? Peut-être qu'on peut mettre un visuel?

2075

LE PRÉSIDENT :

En fait, vous avez le canal d'amenée, ensuite vous avez la rive. Le canal d'amenée, c'est la rive sud, si vous voulez, de... enfin. Vous avez le canal d'amenée, bon, on le sait.

2080 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui. Où est-ce qu'il y a de l'eau, oui.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le bassin.

Mme CAROLINE BELLEY :

2090 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon, et vous avez donc la digue qui sépare le canal d'amenée du bassin.

2095

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

De l'autre côté du bassin, il y a aussi une digue.

2105 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2110 Je vous demande si cette digue-là, vous l'inspectez de la même façon que la digue qui est touchée par le présent projet.

Mme CAROLINE BELLEY :

La réponse est oui.

2115

LE PRÉSIDENT :

La réponse est oui? Donc, et pourquoi il y aurait une tolérance des arbres là, actuellement?

Mme CAROLINE BELLEY :

2120

Présentement, s'il y a des inspections, des inspections à faire, il y aura coupe d'arbres. Au moment où ils iront faire les activités, il y a coupe d'arbres. Ça fait qu'ils sont tolérés jusqu'au moment où ça les empêche, dans le fond, de réaliser leur travail de façon adéquate. Je ne sais pas si...

2125

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, mais j'ai un peu... écoutez, je vais laisser décanter cette nuit, là, puis...

2130

Mme CAROLINE BELLEY :

O.K, puis on en reparle demain.

LE PRÉSIDENT :

2135

... demain après-midi, je serai plus en forme.

Mme CAROLINE BELLEY :

2140

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond, Madame?

2145

Mme ALINE TRUDEL :

En fait, j'aurais un commentaire.

LE PRÉSIDENT :

2150

Allez-y.

Mme ALINE TRUDEL :

2155

Et j'ai une deuxième question, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

2160 Allez-y.

Mme ALINE TRUDEL :

2165 Parce que quand on dit que la nature reprend ses droits, je n'ai pas de souci, sauf qu'on est dans une situation où, évidemment, c'est des plantes envahissantes qui vont rentrer en premier. On parle de phragmite, on parle de plein de trucs qu'on ne veut pas nécessairement, alors j'aimerais ça qu'on en tienne compte aussi. Parce que si la nature reprend ses droits, c'est peut-être mieux de la canaliser. Mais c'est un commentaire.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

C'est exactement le genre de commentaire que la commission aimerait recevoir dans un mois. C'est typiquement ça, vraiment.

2175 **Mme ALINE TRUDEL :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2180 Ça va aider beaucoup la commission dans la rédaction de son rapport.

Mme ALINE TRUDEL :

2185 Et, en fait, ma deuxième question ce n'est pas tout à fait une question, c'est une confirmation d'un ajout dans le projet, parce qu'on a déjà eu des rencontres avec Hydro-Québec pour voir où en était le projet, quelle était la nature du projet, et on a quand même confirmé qu'il faudrait protéger la zone de débarquement de la navette des Cèdres pour permettre aux cyclistes d'aller prendre le barrage Juillet, et cetera, pour continuer sur la piste cyclable.

2190
2195 Donc, je voudrais juste m'assurer que cette zone-là de débarquement avec le petit parc va être protégée, qu'il y a des mesures qui vont être en place de façon à ce que les cyclistes... des fois, on a des gens un petit peu plus rebelles, ils ne voient pas de barrière, ils ne voient rien, et paf, ils s'embarquent là-dedans. Alors, j'aimerais ça que des mesures soient prises en conséquence. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2200 Merci, mais je vais quand même laisser la parole à madame Belley, si elle a un commentaire à formule là-dessus.

Mme CAROLINE BELLEY :

2205 Oui, on peut répondre qu'Hydro-Québec s'engage à maintenir la petite aire de pique-nique qui est le lien à la navette fluviale et de protéger notre zone de travaux pour ne pas que personne puisse accéder au site de construction.

Mme ALINE TRUDEL :

2210 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2215 Merci, Madame, merci.

Mme ALINE TRUDEL :

2220 Merci, Monsieur le président.

M. NORMAND AMESSE

LE PRÉSIDENT :

2225 Monsieur Normand Amesse.

M. NORMAND AMESSE :

2230 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2235 Bonsoir Monsieur.

M. NORMAND AMESSE :

2240 Normand Amesse, je suis conseiller municipal à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, quartier Saint-Timothée. Je suis accompagné de Charles Perreault, qui est coordonnateur, service d'urbanisme à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

2245 Moi, comme je suis représentant du quartier Saint-Timothée, c'est sûr que le questionnement vient. Il y a eu des consultations publiques à l'ancien bâtiment de la CRÉ l'année passée. Il y a eu une visite de terrain il y a deux ans que j'ai participé. Effectivement, j'ai été en mesure de constater avec les gens d'Hydro, après que le bassin était asséché, qu'il y a de l'infiltration, qu'il y a une grosse problématique qui s'installe là. Comme on voit aussi sur la digue, dans le parc des Îles de Saint-Timothée, du stationnement qui mène au barrage de Juillet, où est-ce qu'à chaque année, des gens me demandent pourquoi qu'on déboise. Bien, je comprends que quand on déboise, c'est parce que ça affecte, le bois qui pousse sur les digues, vu qu'elle n'est pas tellement large, ça affecte effectivement la stabilité de la digue.

2250 Il y a juste une petite précision, c'est que la piste cyclable... tantôt on en a parlé de mise en valeur du milieu de projet de retombées économiques. Il faut juste se rappeler que la piste cyclable qui a été aménagée à l'époque, qui mène du stationnement du parc des Îles au barrage Juillet-1, c'est en fonction du poste Langlois. Lorsqu'on a construit le poste Langlois, c'est le montant qui était alloué comme compensation, mise en valeur dans le milieu suite à ce projet-là.

2260 Je trouve ça dommage que dans votre politique, qu'il n'y ait pas de mise en valeur ou de compensation dans le milieu, parce qu'effectivement, Hydro-Québec, on se fait dire par les citoyens : vous soutirez des revenus de ces bassins-là, puis il devrait y avoir un retour dans la population. Ça, c'est juste un commentaire. Moi, j'ai deux questions.

LE PRÉSIDENT :

2265 Que vous pouvez nous formuler de façon formelle.

M. NORMAND AMESSE :

Oui.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

À l'occasion d'un mémoire. Parce que si vous ne le formulez pas de façon formelle, on peut le prendre en note comme citoyen, mais ça pourrait être une résolution. Ça pourrait être une autre forme d'intervention. En tout cas, c'est à vous de choisir.

2275 **M. NORMAND AMESSE :**

Oui, effectivement, je prends note. Probablement que je vais en discuter avec mes collègues, puis qu'effectivement, je pense que... on a parlé tantôt des projets de 49 millions, ce n'est pas rien.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

De plus de...

2285 **M. NORMAND AMESSE :**

De plus de 49 millions.

LE PRÉSIDENT :

2290 Non, parce que c'était 49 millions, mais ça va être...

M. NORMAND AMESSE :

2295 De plus, là, mais il reste quand même qu'il y a des retombées économiques pour Hydro-Québec, puis il y a des compensations pour le milieu parce qu'il faut vivre avec ces ouvrages-là. Puis ça amène des inconvénients.

LE PRÉSIDENT :

2300 Bien, c'est un pour cent, la mise en valeur.

M. NORMAND AMESSE :

2305 Et voilà. Ma première question c'est que du côté Saint-Timothée, le long de la 132, vous avez l'entrée qui va mener au barrage de Saint-Timothée. J'essaie de saisir dans le document, j'ai peut-être manqué le bout, c'est qu'il va y avoir, on parle le long de la 132, à l'entrée, on est sur le côté sud du barrage de Juillet, il va y avoir un endroit où est-ce qu'il va y avoir une aire de stockage, d'entreposage pour l'entrepreneur. Il va s'installer là. Une aire de stationnement pour les travailleurs. À quel endroit exactement qu'on peut cerner cet espace-là qui va être utilisé pour justement faire l'aménagement?

2310

Parce que là, moi, les citoyens, les préoccupations qu'ils ont, c'est qu'à l'entrée de ça, on a le parc des Érables, qui est un terrain de soccer qui vous appartient, sur votre terrain; et à droite,

2315 on a un espace, comme un bouton, avec des chênes d'une centaine d'années. Quand vous entrez, vous le voyez à votre droite. Vous savez, puis ça, c'est inquiétant. Les gens sont très préoccupés dans le secteur par rapport à ça parce que ça arrive à la deuxième question tantôt, je ne veux pas répéter ce que le monsieur de la MRC a dit tantôt, puis la madame, mais les citoyens sont très... mais en tout cas, je vais continuer ma première question.

2320 Moi, j'aimerais ça qu'on... est-ce qu'il y aurait moyen de préciser, est-ce que c'est dans l'espace qui est dans... il y a déjà un espace qui est clôturé avec des bâtiments qui appartiennent à Hydro. Il y a déjà un occupant qui est là. Est-ce que c'est dans ces terres-là que va se faire l'entreposage des équipements de l'entrepreneur, de stockage de ses matériaux? Parce que c'est sûr qu'effectivement, je veux juste qu'on me précise exactement c'est quoi l'endroit qui va être utilisé par l'entrepreneur qui va avoir le contrat.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

2330 Madame Belley?

Mme CAROLINE BELLEY :

Je ne sais pas si on peut avoir un visuel?

2335 **M. NORMAND AMESSE :**

Par la 132, je suis en bas, là.

2340 **Mme CAROLINE BELLEY :**

C'est ça, un petit peu plus bas. Juste à côté de la cartouche.

M. NORMAND AMESSE :

Ça c'est, vous avez des bâtiments à vous, là.

2345 **Mme CAROLINE BELLEY :**

2350 Oui. Alors, la réponse c'est oui, Monsieur Amesse, c'est vraiment dans cette zone-là, l'encadré jaune, qui est déjà une aire, dans le fond, d'entreposage d'Hydro-Québec. C'est dans cette aire-là qu'on prévoit faire une aire d'installation temporaire, d'entreposage. Je ne crois pas qu'il y ait de stockage de prévu là, mais on ne touche pas, dans le fond, ni à l'aire de terrain de soccer, ni aux arbres, ni au parc non plus à la Pointe Maillard, je crois.

M. NORMAND AMESSE :

2355 Oui, la Pointe Maillard, c'est ça, il y a la descente de bateaux, là.

Mme CAROLINE BELLEY :

2360 C'est ça. Non, c'est vraiment, nous, on va faire, dans le fond... les camions vont arriver sur la 132.

M. NORMAND AMESSE :

Oui.

2365 **Mme CAROLINE BELLEY :**

2370 Et pour permettre une meilleure circulation, je ne sais pas si je peux... si on voit. Dans le fond, pour permettre une meilleure circulation, les camions vont tourner ici. Comme ça, ils vont avoir un meilleur visuel dans la courbe et vont rentrer par ici, vont pouvoir se mettre en file si jamais il y a un petit achalandage et attendre leur tour parce que les autres camions vides, eux vont sortir par ici et s'en aller par là. Ça fait que c'est vraiment cette zone-là où on prévoit des installations et des aires de manœuvre.

M. NORMAND AMESSE :

2375 O.K., parce que là, juste...

LE PRÉSIDENT :

2380 Juste un instant.

M. NORMAND AMESSE :

2385 Excusez, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

C'est très bien d'utiliser le pointeur, mais essayez de le dire en mots aussi.

2390 **Mme CAROLINE BELLEY :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2395

Parce que la sténotypiste qui va retranscrire tout ce que vous venez de dire ne pourra pas suivre la logique. Alors que si vous utilisez le pointeur, mais avec des mots également, ça facilitera la lecture pour monsieur, puis la personne qui lira les transcriptions va comprendre. Merci. Monsieur?

2400

M. NORMAND AMESSE :

Juste pour comprendre, dans votre carré jaune, là?

Mme CAROLINE BELLEY :

2405

Oui.

M. NORMAND AMESSE :

2410

Que je vous parle, la 132, vous rentrez sur le chemin qui amène au barrage, là, les chênes, ce secteur-là, il est très riche. C'est là, mais il est dans votre carré jaune. Il est à l'intérieur de votre périmètre. Je fais juste mentionner à droite, en bas là dans le coin.

Mme CAROLINE BELLEY :

2415

Oui, mais nous allons utiliser la surface de roulement qui est déjà en place pour faire transiter les camions.

M. NORMAND AMESSE :

2420

C'est ça, c'est juste parce qu'il est à l'intérieur des clôtures et que les gens... bien, écoutez, il y a quand même... non, je veux juste m'assurer parce que je soulève le point parce que les citoyens me l'ont soulevé, que cet élément-là a été, parce qu'il a été très important parce que, bon, par la richesse, c'est des arbres centenaires, puis on sait que des fois, les entrepreneurs, tu sais, quand ils décident d'aménager un parc pour s'installer, des fois ils n'ont pas toutes des vertus. Ça fait que là je comprends bien que l'espace que les bâtiments, il y a une barrière, vous rentrez là, puis après ça, les autres sortent pour rentrer sur la 132, rentrer puis sortir. O.K. Puis le parc, il y a le parc des Érables, où est qu'il y a le terrain de soccer, on n'y touche pas. O.K.

2425

2430 Puis juste concernant, parce que là, dans le fond, on dit que c'est là le stockage, puis c'est là le stationnement pour les travailleurs puis tout ça, c'est là que ça se passe. C'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2435 Bien enfin, c'est ce qu'elle vient de dire.

M. NORMAND AMESSE :

2440 C'est ce qu'elle vient de dire, ça marche. Puis je veux juste aussi, concernant les heures, je pense que c'est des travaux de jour, si je comprends bien? C'est travaux de jour, qui se font de jour, pas de nuit, il n'y a pas de travaux de nuit, là.

LE PRÉSIDENT :

2445 Ce que j'ai compris dans l'étude d'impact, ce sont des travaux réguliers du lundi au vendredi, mais, il y a un mais, qu'il est possible, s'il y a des retards, qu'il y ait des travaux de réalisés en soirée, en nuit, pendant la nuit aussi d'après ce que j'ai compris. Non? Vous me corrigerez. Et la fin de semaine. Est-ce que c'est exact?

Mme CAROLINE BELLEY :

2450 Alors, ce qui est prévu, c'est des travaux du lundi au vendredi dans une plage de 7 h le matin à 19 h le soir. C'est sûr qu'en cas de...

LE PRÉSIDENT :

2455 Du lundi au vendredi.

Mme CAROLINE BELLEY :

2460 Oui, du lundi au vendredi. C'est sûr qu'en cas de retard important sur les travaux, on pourrait considérer allonger les journées et peut-être rajouter des samedis, mais c'est sûr que vous allez être informés à l'avance, là, dans le cas de toute éventualité.

LE PRÉSIDENT :

2465 Mais est-ce qu'il peut y avoir des travaux de nuit?

Mme CAROLINE BELLEY :

Non.

2470

LE PRÉSIDENT :

Jamais de nuit? En soirée?

2475

Mme CAROLINE BELLEY :

Non, je ne crois pas, on n'a pas d'éclairage sur la digue pour permettre des travaux de nuit.

LE PRÉSIDENT :

2480

Donc, ce serait juste en soirée et le samedi, peut-être dimanche.

Mme CAROLINE BELLEY :

2485

Oui, dans un cas vraiment particulier extrême.

M. NORMAND AMESSE :

Dans le fond jusqu'à 19 h.

2490

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

2495

LE PRÉSIDENT :

Sinon, les journées régulières, ça termine à 19 h.

M. NORMAND AMESSE :

2500

À 19 h, O.K. Puis en terminant cet élément-là, vous avez mentionné tantôt la présence de bâtiments le long de la 132, vous avez parlé d'une école, vous avez parlé d'une résidence pour personnes âgées, puis il y a différents bâtiments communautaires aussi. Bien, je pense que c'est très important de mettre dans le devis, dans le devis de l'entrepreneur, quand il va aller en soumission, que la vitesse, c'est de respecter la vitesse, puis les freins Jacob, parce que les freins

2505

2510 Jacob, c'est un irritant pour les gens qui vivent dans le secteur, puis on sait, nous autres, pour avoir fait des démarches auprès du ministère des Transports, que les freins Jacob ne sont pas... ils ont refusé qu'on mette que la Ville a fait une demande pour installer des enseignes freins Jacob, ça ne rentre pas dans leurs critères. Ça fait que c'est bien important parce que c'est un irritant majeur pour les résidents.

2515 Puis je ne veux pas élaborer trop là-dessus, mais comme j'ai dit tantôt, le monsieur de la MRC a parlé, la dame a parlé, là on parle d'un plan de coupe. Tu sais, on parle de couper les digues, de faire la coupe sur les digues, peut-être en dehors des digues. Les gens me disent toujours : bien, on sait ce qu'on coupe, mais on ne sait pas ce qu'on plante. Quand on arrive avec un plan de coupe comme ils vont faire, est-ce qu'il y a moyen d'arriver puis de présenter aux citoyens un plan de compensation à quelle place qu'on plante?

2520 C'est ça qui est la question parce que vous savez, je comprends que, mettons, il peut y avoir des aménagements sur les digues, peut-être éventuellement garder des possibilités de types d'arbustes, mais il faut juste se rappeler qu'on est dans un secteur, à Saint-Timothée, où est qu'il y a eu la construction de l'autoroute 30, où est que le couvert forestier a été très abimé, très, très abimé, on a perdu énormément d'hectares de bois. Puis là, quand on arrive et qu'on voit des projets de même, puis qu'on voit les gens, ils sont plus irritants et sont plus irritables.

2525 Moi, dans le fond, ce que je veux juste, en terminant, dire, quand on dépose un plan de coupe, on devrait avoir un plan de compensation pour dire : voici ce qu'on coupe, on coupe le long des digues, voici ce qu'on veut planter et à quel endroit qu'on veut planter.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

2535 Je pense que vous ouvrez la porte à quelque chose d'intéressant. Je vais, peut-être pour commencer, demander à monsieur Meunier et madame Lemieux, il y a des orientations gouvernementales qui visent à atteindre 30 % de couverture forestière dans les MRC. J'aimerais d'abord que vous me disiez à combien, quel est le pourcentage de couverture forestière dans chacune de vos MRC respectives, là. Monsieur Meunier d'abord.

M. PHILIPPE MEUNIER :

2540 Oui, bien, chez nous, après plusieurs études qui se définissent à travers les années, on retrouve généralement un couvert forestier d'une hauteur d'à peu près 8 % à 10 % maximum sur le territoire. C'est sûr qu'on est quand même un territoire qui est très agricole, donc ça explique quand même en grande partie la situation, et pour faire un lien avec le projet directement, c'est certain que

2545

si on était capables de préserver le maximum d'arbres dans les secteurs où qu'on le peut, ce serait préférable pour la MRC. C'est un secteur à privilégier.

LE PRÉSIDENT :

2550

Merci, Madame Lemieux.

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

2555

Le 30 %, effectivement, c'est le seuil critique, je crois, en bas duquel on parle d'une perte un peu malheureuse, mais au niveau du pourcentage pour la MRC, je n'ai pas le chiffre exact. On a élaboré en 2008 une politique de l'arbre et des boisés dans laquelle on a un plan, par municipalité, des seuils de boisé que je pourrais peut-être vous fournir.

LE PRÉSIDENT :

2560

Est-ce qu'autour de 15 % ça vous semble réaliste?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

2565

Oui, peut-être, effectivement. Nous aussi, on a quand même 76 % du territoire qui est en zone agricole aussi, donc c'est certain qu'au niveau couvert forestier en zone agricole, il n'y en pas beaucoup, mais on a quand même le massif forestier du mont Rigaud, par exemple, on a le corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. Donc, on a quand même plusieurs massifs forestiers sur le territoire, mais pour vous fournir un chiffre, je pourrais peut-être vous revenir avec une réponse là-dessus.

2570

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame? Oui, Madame Belley.

2575

Mme CAROLINE BELLEY :

2580

Oui, ce que j'aimerais préciser c'est que dans le fond, tous les arbres qu'on va couper sur la digue, Hydro-Québec s'engage à compenser chaque arbre et à les replanter dans les municipalités touchées. Aux Cèdres et à Salaberry-de-Valleyfield, ce sera 50-50. Alors, si on coupe une centaine d'arbres ou 200 arbres, bien il y aura ces arbres-là équivalents qui seront replantés dans les municipalités et, dans le fond, on va faire les liens avec les municipalités pour savoir quels types, quelles essences d'arbres et quels types, où ils veulent que les plantations se fassent.

LE PRÉSIDENT :

2585 Vous avez indiqué que lors des soirées d'information, il y a eu plusieurs citoyens qui vous ont même suggéré certains lieux qui pourraient servir pour la compensation d'arbres?

Mme CAROLINE BELLEY :

2590 Je ne me souviens pas, je ne sais pas. Toi, Christine?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2595 Oui, lors des soirées, quelques citoyens qui ont suggéré des endroits et puis... Oui?

LE PRÉSIDENT :

2600 Est-ce que vous avez été de l'avant pour voir la possibilité que ces endroits-là puissent être effectivement retenus.

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2605 Oui, bien on les prend dans notre panier, si on veut, puis on a aussi fait des rencontres avec les deux municipalités, donc la municipalité des Cèdres et la municipalité Salaberry-de-Valleyfield, pour déjà commencer un certain balisage des endroits qui seraient possibles pour accueillir ces plantations-là. Donc, on s'est fait une espèce de plan d'action, si on veut, pour du moins, au départ, cibler des endroits, et puis ces endroits-là seront visités avec les représentants des deux municipalités pour arrêter un certain choix par la suite, et puis après ça, faire le choix des essences et faire des plans de plantation, effectivement.

2610

LE PRÉSIDENT :

2615 En limitant maintenant l'abattage des arbres à la zone des travaux, aux zones, au pluriel, de travaux, il y aurait combien d'arbres matures qui seraient abattus?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2620 Avec l'hypothèse qu'on a présentement, on parle de 200 arbres environ. Donc, on est partis avec les deux municipalités avec une hypothèse qu'on replanterait une centaine d'arbres dans chacune d'entre elles.

LE PRÉSIDENT :

Et quant à la strate arbustive, est-ce qu'il y a quelque chose de discutabile actuellement?

2625

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

Pour l'instant, il n'y a rien de prévu au niveau arbustif, on parle vraiment de plantation d'arbres et ça peut être toutes sortes de types de modèles de plantation.

2630

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2635

M. NORMAND AMESSE :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2640

Je vous en prie. Monsieur Louis Thauvette.

2645

LOUIS THAUVETTE

M. LOUIS THAUVETTE :

Bonsoir, mon nom est Louis Thauvette, je suis conseiller aux Cèdres, conseiller numéro 5. C'est surtout dans mon secteur que les travaux de l'implantation de la membrane de perméabilité vont se faire, et aussi de ma résidence, où je demeure depuis 40 ans, c'est en face, près de la centrale hydroélectrique de Les Cèdres, qui est en face d'un marais.

2650

En termes d'introduction, ma question est très simple. Je crois que l'île aux Vaches a été reconnue depuis un certain nombre d'années. En 1980, le Jardin botanique a planté 1 500 arbres dans l'île aux Vaches pour avoir quelles vont être les essences qui vont être intéressantes dans le reboisement au niveau de... ils ont planté des... et de ces 1 500 de ces douze espèces ou dix espèces, il en est resté trois espèces qui ont réussi à passer au travers, entre autres le noyer cendré qu'on retrouve dans l'île aux Vaches.

2660

Alors, c'est juste pour vous dire que cet écosystème est important. Si les gens de l'Université de Montréal en 1980 ou du Jardin botanique ont trouvé...

LE PRÉSIDENT :

2665

Si c'est l'Université de Montréal, c'est bon, je suis professeur à l'Université de Montréal.

M. LOUIS THAUVETTE :

2670

Oui. Alors, s'ils ont trouvé un petit coin aux Cèdres et à Valleyfield, alors je pense qu'on va faire tous les efforts, je pense qu'Hydro-Québec est dans le bon sens, pour protéger cette aire-là.

Ma question étant, les membranes d'imperméabilisation sur le côté du...

2675

LE PRÉSIDENT :

Le canal d'amenée?

M. LOUIS THAUVETTE :

2680

... sur le côté nord du canal d'amenée, côté nord, a demandé un ajout important de matières, le tilt et tout.

LE PRÉSIDENT :

2685

Le till.

M. LOUIS THAUVETTE :

2690

Le till, et ensuite, cette partie-là va réduire un peu l'écoulement et ils ont calculé, parce que c'est dans leur section, ils vont réduire théoriquement de 10 % ce qui va affecter la vitesse d'écoulement de l'eau en proportion de ça.

2695

Alors, dans une analyse statistique, si vous dépassez 5 %, c'est significatif. Eux, ils disent que c'est négligeable. Alors, moi, je voudrais avoir les raisons pour lesquelles... Parce que c'est sûr que ça va affecter au niveau du site d'empiètement. Alors, qu'est-ce que ça va être les impacts peut-être possibles? S'ils disent que c'est négligeable ou pas, mais au niveau du site, ça va être... peut-être pas sur la grande partie du canal, mais au niveau du site où est-ce qu'ils ont fait l'empiètement.

2700 Alors, c'est surtout si vous accélérez la vitesse d'écoulement ou changez un peu, parce que
c'est une zone aussi où est-ce qu'il y a pas mal de frayères et de poissons qui sont là. Alors, moi,
je voudrais... parce qu'il y a de ça. Quels vont être, aussi, les impacts peut-être possibles au niveau
du site d'empiètement? Ça, c'est ma première question. Je vais vous donner la deuxième
question...

2705

LE PRÉSIDENT :

Bien, on va répondre à la première, je pense que ça va être plus simple.

2710

M. LOUIS THAUVETTE :

D'accord.

2715

LE PRÉSIDENT :

Je pense que tout à l'heure, dans leur présentation générale, Hydro-Québec a fait mention
que grosso modo, il y aurait autour de 70 000 mètres carrés d'habitat, de végétation littorale –
d'ailleurs, ça je dois le clarifier – de végétation littorale et aquatique qui serait perturbée ou perdue.
Puis ce sont les mêmes chiffres pour l'habitat de poissons. Donc, je comprends que dans votre
2720 tableau, à l'addenda, c'est exactement les mêmes chiffres. Donc, je comprends que tous les
habitats, toute la végétation littorale et aquatique est aussi, ce sont des habitats de poissons. C'est
ça, ma compréhension est bonne? Ce sont les mêmes, mêmes chiffres à l'unité près.

2725

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

Oui, effectivement, c'est à peu près les mêmes superficies.

LE PRÉSIDENT :

2730

C'est ça, O.K. Donc, oui, ils admettent qu'il y aura une perte, ou encore perte temporaire ou
permanente d'habitat de poissons. Maintenant, ce que vous vous posez comme question,
permettez-moi de la poser, de la prendre différemment.

2735

M. LOUIS THAUVETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2740 Lorsque vous évoquez les différents facteurs qui font que finalement, la digue, elle est train
de s'éroder, vous faites référence à plusieurs éléments, mais on ne connaît pas la pondération, on
ne connaît pas l'importance de ces éléments-là. Par exemple, parmi ces éléments, il y a l'érosion
fluviale, l'érosion des vagues de batillage, l'érosion par les glaces, l'érosion des vagues induites par
2745 le vent, et cetera, mais il y a aussi des pressions hydrostatiques. Donc, la question de monsieur
touche un peu cet aspect-là, la pression hydrostatique. Est-ce que, en quelque part, la pression
hydrostatique va changer du fait qu'il y aura un espace plus réduit dans le canal d'aménée?

Mme CAROLINE BELLEY :

2750 Steven, est-ce que tu peux répondre?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

2755 C'est certain, monsieur l'a bien dit, c'est que lorsqu'on va ajouter des matériaux dans le canal
d'aménée, ça va réduire un peu la section d'écoulement, donc dans la section directement devant
les travaux, l'eau va circuler un peu plus vite. On parle d'environ 10 % d'augmentation de vitesse,
c'est ce qui a été estimé. Toutefois, cette augmentation-là, il n'est pas attendu qu'elle ait un impact
sur les niveaux.

LE PRÉSIDENT :

2760 Non, mais sur l'intégrité du reste de la digue, est-ce que ça peut avoir un impact dans la partie
en aval?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

2765 Non, les travaux visent à améliorer l'intégrité de la digue, il n'y a pas de risque. Les vitesses
d'écoulement vont augmenter seulement dans la section où il y aura des travaux en amont. Ailleurs
dans le canal, elles vont demeurer les mêmes.

LE PRÉSIDENT :

2770 Oui, oui, en amont, excusez-moi, je me suis trompé, vous avez raison. En amont. Allez-y,
Monsieur.

2775

M. LOUIS THAUVETTE :

On change la vélocité... l'écoulement, la vitesse d'écoulement et on sait que tout se retrouve au niveau d'où est-ce qu'il y a des... (problèmes techniques).

2780

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on va leur donner quelques secondes parce que je pense qu'ils ont de la difficulté, puis il faut absolument que votre voix soit au micro pour qu'on puisse avoir des transcriptions fidèles. C'est correct?

2785

M. LOUIS THAUVETTE :

Là, ça va? Bon, alors, c'est surtout cette question-là, au niveau des changements qu'ils vont créer au niveau de l'implantation, « l'impédation » de la membrane d'imperméabilisation. La deuxième question...

2790

LE PRÉSIDENT :

O.K., votre question n'a pas été répondue parce que moi-même, j'ai commis l'erreur, j'ai parlé d'en aval au lieu que ça soit en amont. Mais est-ce qu'en amont, Madame Belley, il pourrait y avoir un impact sur le tronçon en amont de la digue?

2795

Mme CAROLINE BELLEY :

Vous parlez d'un impact sur le poisson?

2800

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, sur l'intégrité.

2805

Mme CAROLINE BELLEY :

Sur l'intégrité de l'ouvrage. De ma connaissance, là, avec la largeur du canal et les vitesses qu'on y retrouve, qui sont de 0,8 mètre par seconde, à ma connaissance, il n'y a pas d'impact significatif en amont.

2810

LE PRÉSIDENT :

2815 Donc 10 % pour vous, Madame Paul, selon ce que vous connaissez, comment est-ce qu'on peut l'apprécier?

Mme MIREILLE PAUL :

2820 Évidemment, je ne suis pas ingénieur hydraulicien, puis 10 %, ici, ce n'est pas comme 10 % dans un autre cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2825 Donc un calcul statistique.

Mme MIREILLE PAUL :

2830 Oui. J'aimerais toutefois souligner, et ça se retrouve dans la documentation du BAPE, puis il y a un avis d'expert du ministère de l'Environnement qui, lui, a porté un jugement sur cette augmentation de vitesse là et a jugé qu'il n'y avait pas d'impact hydraulique lié à une augmentation, qui nous menait, à peu près, avec l'installation de la structure, à un mètre par seconde. Donc, pour l'ingénieur qui a fait l'évaluation des calculs qui étaient dans l'étude d'impact et qui a porté un jugement sur l'appréciation d'Hydro-Québec, pour lui, c'était acceptable, sans conséquence particulière.

2835

LE PRÉSIDENT :

2840 Est-ce que ça répond à votre question? Parfait. Donc, votre deuxième question?

M. LOUIS THAUVETTE :

2845 La deuxième question étant peut-être à deux volets. C'est au sujet de la... le rapport est assez, il y a beaucoup de données à l'intérieur, mais il en tire toujours une... c'est de plus en plus remarquable que les espèces envahissantes, entre autres, que ce soit les oiseaux, les poissons ou la végétation, on parle de, bon, envahissantes comme le phragmite pour les végétaux. Les poissons, c'est les gobies noirs, puis les oiseaux, c'est les cormorans. Dans leur étude, on retrouve souvent ces individus-là à la tête, de plus en plus en grands nombres.

2850 Alors, ma question avait été l'autre jour, surtout au niveau des cormorans. Le cormoran a ceci de particulier, il niche dans les arbres et détruit la végétation. Les fientes sont très, très basiques,

2855 alors au bout d'un certain temps... parce que, là, maintenant la réponse est correcte parce qu'au début, c'était ils coupaient les arbres, puis là, j'ai dit : où est-ce qu'ils vont aller? Bien, ils vont aller dans l'île aux Vaches. Un oiseau c'est... ils connaissent les McDonald, mais ils connaissent aussi les arbres.

2860 Mais ensuite, au niveau de la végétation, lorsqu'il y a extraction de la végétation, c'est mentionné dans le chose que pour éviter, surtout au niveau du phragmite, qu'il y ait des sites où est-ce qu'ils vont accumuler ces déchets-là et ensuite les... moi, je veux dire, la question que je me pose, qu'est-ce qu'ils vont faire après le stockage du phragmite?

LE PRÉSIDENT :

2865 Bien, je pense... Oui, allez-y, Madame Belley.

Mme CAROLINE BELLEY :

Bien, c'est une belle question pour Christine. Je vais laisser Christine vous répondre.

2870 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

2875 Bien, sur le chantier, il y a plusieurs mesures d'atténuation qui sont mises de l'avant quand on a à travailler dans des zones où il y a des espèces exotiques envahissantes. Monsieur Thauvette fait référence, ici on a particulièrement du phragmite à certains endroits. Donc, par exemple, les mesures d'atténuation sont de rentrer de la machinerie qui est exempte de tronçons ou de rhizomes de ces plantes-là, d'en ressortir aussi de façon propre.

2880 Lorsqu'on a à gérer des sols, ces sols-là doivent être gérés comme on ferait un peu avec des sols contaminés, donc gérés dans des sites autorisés pour les rebus. Et, par la suite, c'est aussi de remettre en état le plus rapidement possible la zone qui a été retravaillée où il y avait présence de...

J'ajouterais également que dans le cadre de l'étude d'impact, dans le cadre du complément, le ministère de l'Environnement a aussi posé des questions. Il nous a demandé si c'était possible aussi de rajouter un suivi dans les années subséquentes, chose qu'on a accepté de faire.

2885 Par contre, on n'a pas accepté d'amener des mesures correctrices si jamais il y avait des EE qui pouvaient se réimplanter dans les zones de travail, parce qu'on est aussi à la merci d'un environnement où les EE peuvent avoir une provenance tout autre que notre propre chantier dans les années subséquentes. Mais, on a accepté de suivre la provenance, pas la provenance, mais la revégétalisation, si on veut. Est-ce que c'est des espèces indigènes ou exotiques envahissantes

2890 qui vont reprendre le dessus? Ça pourrait aussi nous permettre de voir si nos mesures d'atténuation sont bel et bien efficaces.

LE PRÉSIDENT :

2895 Dans un certain sens, vous admettez que vous allez tolérer la végétation quelques années après? Est-ce que je me trompe?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2900 Bien oui, dans les zones de chantier où le nouveau matériel va être exposé à l'air ambiant et à la surface aquatique, effectivement, ça, on n'y peut rien, la nature va reprendre son cours, bien entendu.

LE PRÉSIDENT :

2905 Non, mais vous indiquez quand même que vous vouliez la contrôler avec débroussailleurs et tout ça, là, non?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2910 Bien, quand ils font les inspections, effectivement, annuellement.

LE PRÉSIDENT :

2915 O.K., ça, c'est juste quand ils font les inspections.

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

2920 Sur la partie terrestre, la végétation est fauchée.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

2925 **M. LOUIS THAUVETTE :**

Bon, dernière petite question, c'est juste une question technique. Lorsque vous avez parlé de l'oxygène dissous dans l'eau, c'est un critère très important pour mesurer le taux de santé de l'eau,

2930 c'est un des facteurs, et dans leur méthodologie, ils ne s'entendent pas sur... ils ont deux techniques. Ensuite, ils ont pris deux techniques pour mesurer l'oxygène dissous. Il y avait, que je me souviens c'est la YSI, puis l'autre c'était la Winkler, puis une des deux ne fonctionnait pas. Est-ce qu'il y avait une variation entre ces deux techniques de 12,74 %?

LE PRÉSIDENT :

2935 Madame Belley, vous avez utilisé deux approches, deux méthodes?

Mme CAROLINE BELLEY :

2940 Oui.

M. LOUIS THAUVETTE :

2945 Deux façons d'échantillonner?

Mme CAROLINE BELLEY :

2950 Je suis désolée, je ne pourrais pas vous répondre précisément, je ne sais pas si, Christine, on a des détails là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous pouvez la prendre en note.

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui, s'il vous plait.

M. LOUIS THAUVETTE :

2960 Puis deuxièmement, pour continuer dans ça, je voudrais savoir aussi quelle est la fréquence d'échantillonnage, combien de temps durant l'année, puis combien qu'il y a eu d'échantillonnages au niveau de l'oxygène dissous, puis ça va conclure.

Mme CAROLINE BELLEY :

2965 O.K., bien, si on peut vous revenir avec une réponse?

M. LOUIS THAUVETTE :

2970 Oui, oui.

Mme CAROLINE BELLEY :

2975 Merci beaucoup.

RAYMOND LAROUCHE

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Raymond Larouche.

M. RAYMOND LAROUCHE

2985 Bonsoir, moi, je suis Raymond Larouche, le maire de la municipalité des Cèdres. J'avais une question qui était préparée, par contre on l'a quasiment toute répondue tantôt. C'est la question du bruit quand les bennes sont levées et que les pierres descendent. Il y a, qui existe dans l'automobile, parce que j'ai travaillé longtemps là-dedans, vous avez des butoirs en caoutchouc qui peuvent être installés pour empêcher, justement, le bruit de la benne. Ça, c'est un point surtout pour le bruit, parce qu'effectivement, ça va mener beaucoup de bruit parce qu'on va domper de la pierre là.

2990 Puis l'autre petite question, c'est plutôt une constatation, j'espère que vous ne touchez trop à l'île aux Vaches parce qu'où est-ce qu'on va débarquer avec notre navette fluviale, on a un aménagement justement qu'on prépare pour cet été, puis qui va embellir encore, ça fait que j'espère que ça va garder son cachet.

LE PRÉSIDENT :

3000 Bien, je tiens quand même, puisque c'est un élément important, à avoir une reconfirmation de madame Belley à l'effet que toutes les sections en dehors du chantier, du secteur visé par les travaux, ne seront pas touchées, ni pour la végétation ni quoi que ce soit.

Mme CAROLINE BELLEY :

3005 Je vous le confirme, oui.

M. RAYMOND LAROUCHE

3010 Sinon, je vais aller voir celle qui s'occupe de nous autres ici, on n'aura pas de misère. Elle demeure aux Cèdres en plus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3015 Madame Belley, j'aimerais aborder un peu le canal d'aménée, l'imperméabilisation au canal d'aménée. Clarifions d'abord une chose; vous proposez d'utiliser un rideau de confinement. Dites-moi c'est quoi ce rideau-là, est-ce que c'est une géomembrane, est-ce que ce sont des bulles d'air? C'est quoi ce rideau de confinement?

Mme CAROLINE BELLEY :

3020 Oui, dans ma compréhension, oui, c'est une géomembrane et puis c'est un rideau double qu'on va mettre, en fait, alors c'est deux géomembranes, deux toiles qu'on va installer.

LE PRÉSIDENT :

3025 O.K., un rideau double, c'est nouveau à partir des commentaires qui ont été formulés par le...

Mme CAROLINE BELLEY :

3030 Non, non, c'était annoncé. Oui, c'était annoncé à l'étude d'impact que ce serait un rideau double pour une protection accrue.

LE PRÉSIDENT :

3035 Bien, Madame Paul, je ne sais pas si c'est votre ministère ou le ministère de la Faune qui avait demandé une double membrane, un double rideau, et je voulais savoir si c'est la même chose? Est-ce qu'on parle de la même... je peux vous dire les termes exacts.

Mme MIREILLE PAUL :

3040 Je suis sûre qu'on parle de la même chose parce que dans les travaux qui sont annoncés, c'est la mesure d'atténuation dont tout va dépendre pour retenir les matières en suspension à l'intérieur de l'enceinte et c'est effectivement préférable que ce rideau-là vertical, qui est une membrane étanche, soit doublé pour permettre une meilleure retenue des matières en suspension à l'intérieur.

3045

LE PRÉSIDENT :

O.K., je voulais juste clarifier ça. Maintenant, lorsque vous allez verser le till, comment vous vous assurez d'une uniformisation de la couche de till?

3050

Mme CAROLINE BELLEY :

Pour répondre à cette question, Monsieur le président, si vous le permettez, je demanderais à Jean-Yves Morency, notre ingénieur géotechnique, de venir répondre.

3055

M. JEAN-YVES MORENCY :

Bonjour. Donc, mon nom est Jean-Yves Morency. Si je comprends bien, vous voulez savoir, Monsieur le président, de quelle façon on va uniformiser le matériau?

3060

LE PRÉSIDENT :

Oui, dans l'eau.

3065

M. JEAN-YVES MORENCY :

En fait, il n'y a aucune uniformisation qui va être faite, on va déverser directement dans l'eau, puis elle va prendre la pente au repos qu'elle va avoir lors du déversement. Donc, normalement, dans la partie supérieure, on devrait avoir une pente un petit peu plus raide, et dans la partie inférieure, on devrait avoir une pente de l'ordre de cinq dans un. Donc, cinq horizontales pour un vertical.

3070

LE PRÉSIDENT :

Et comment vous pouvez vous assurer qu'il y a une bonne distribution?

3075

M. JEAN-YVES MORENCY :

Je ne suis pas certain de comprendre qu'est-ce que vous voulez dire par distribution. Est-ce que vous voulez dire la distribution des particules à l'intérieur?

3080

LE PRÉSIDENT :

Non, pas du tout. Mettons, je prends un exemple très terre à terre. Je fais venir un dix roues pour mon terrain, puis je nivelle.

3085 **M. JEAN-YVES MORENCY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3090

Donc, je m'assure que la terre, le sol que j'ai commandé soit étendu un peu partout de façon égale pour éviter qu'il y ait des bosses ici et là. Quand vous versez dans l'eau, comment vous faites pour assurer une certaine uniformité de la couche de till?

3095 **M. JEAN-YVES MORENCY :**

En fait, ce qui va être fait, c'est que les matériaux vont être déversés jusqu'à une certaine limite, et puis elle va prendre la pente qu'elle va bien vouloir prendre lors du déversement. Donc, les pentes que je vous ai indiquées un petit peu plus tôt. Puis par la suite, on va venir faire une excavation dans la partie supérieure pour faire la protection avec de l'enrochement dans la zone de marnage.

3100

LE PRÉSIDENT :

3105

Oui, ça, j'ai compris ça, là, mais...

M. JEAN-YVES MORENCY :

Autrement dit, c'est la nature. Elle va se déposer comme elle va bien vouloir se déposer.

3110

LE PRÉSIDENT :

Mais comment vous assurez que c'est bien fait? Comment vous assurez que ça a été bien fait si vous ne pouvez pas avoir...

3115

M. JEAN-YVES MORENCY :

Bien, on va faire des relevés bathymétriques pour connaître la... bien, sur les dessins de construction, il va y avoir certaines largeurs minimales qui vont être prescrites, et on va faire des relevés avant, après, pour voir si on respecte les critères minimaux qu'on s'est fixés.

3120

LE PRÉSIDENT :

3125 Vous avez également indiqué qu'il était possible, puis je pense que quelqu'un a fait référence à ça, qu'il était possible qu'il y ait des difficultés d'approvisionnement, notamment en till. Qu'est-ce qui arriverait s'il y a des difficultés? Est-ce que vous pouvez le remplacer par autre chose? Est-ce que ça va coûter plus cher? Est-ce que ça va étendre les délais?

M. JEAN-YVES MORENCY :

3130 Bien, actuellement, il y a des négociations qui sont faites, on a trouvé des fournisseurs, et puis on est toujours en processus. Pour l'instant, on ne croit pas avoir un problème de fourniture.

LE PRÉSIDENT :

3135 Mais si jamais vous en avez? Parce que c'est vous qui l'évoquiez, là.

M. JEAN-YVES MORENCY :

3140 C'est que dans la situation où on est rendus actuellement, on ne croit pas avoir un problème de fourniture.

LE PRÉSIDENT :

3145 O.K.

M. JEAN-YVES MORENCY

3150 Donc, la situation a un peu évolué par rapport où les documents ont été produits.

LE PRÉSIDENT :

3155 O.K., et donc, vous allez placer le rideau et vous allez procéder par pêches successives pour essayer d'enlever tout le poisson qu'il y a dans l'espace compris entre la digue et le rideau. Vous faites également mention qu'il pourrait y avoir... vous parlez d'animaux. La présence d'animaux dans cet espace-là. Et tout est centré, après ça, sur le poisson. Est-ce que vous avez recensé des animaux, pour parler d'animaux, et quels sont ces animaux que vous avez recensés?

3160 Et est-ce que, s'il y a des animaux, est-ce que les dégager de cette enceinte-là sera fait à même les mêmes techniques que pour le poisson? Je ne croirais que ça soit valable, là. Donc qu'est-ce que vous feriez?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3165 Monsieur le président, on parle ici essentiellement de poissons. Comme animaux, il y a également dans la faune aquatique qui se retrouve dans la section de l'imperméabilisation de la moule zébrée. Il n'y a aucune mesure d'atténuation qui est prévue la moule zébrée.

LE PRÉSIDENT :

3170 Je vous lis textuellement ce que vous avez écrit. Non, en fait, c'est le ministère de la Faune qui dit que « de ne pas maintenir des animaux captifs dans l'enceinte du rideau ». Donc, vous, vous dites que les seuls animaux, en fait, ce sont des poissons, il n'y a rien d'autre.

3175 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3180 O.K., et est-ce que la technique que vous allez utiliser de pêches successives est suffisamment solide pour vous assurer d'un taux de survie relativement appréciable?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3185 Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

3190 Est-ce que c'est la seule technique qui existe?

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3195 À ma connaissance, oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis ça prendrait combien de pêches successives?

3200 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Autant qu'il en faudra pour avoir un résultat quasi nul dans la section, qu'il ne reste pas ou très peu de poissons dans la section des travaux.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, et est-ce que vous avez l'intention de mesurer les matières en suspension dans l'enceinte?

3210 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Habituellement, le programme de suivi de la qualité de l'eau est mesuré en amont pour avoir notre teneur ambiante, qui elle, peut varier selon la journée, et puis à deux stations en aval des travaux, soit à 100 mètres et à 300 mètres en aval des travaux. Dans l'enceinte du rideau, il n'y a pas de plus-value d'avoir un critère, un résultat, parce qu'on sait que les matières en suspension vont être...

3215

LE PRÉSIDENT :

Vont être très élevées.

3220

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

... vont être au-delà des normes acceptables.

3225

LE PRÉSIDENT :

Donc vous auriez une station en amont, deux stations en aval.

3230

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

Exact.

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Et à quelle distance encore, en aval?

3240 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Ce qu'on a prévu jusqu'à maintenant, c'est 100 mètres et 300 mètres en aval des travaux.

LE PRÉSIDENT :

3245 Est-ce que pour vous, Madame Paul, c'est satisfaisant pour le suivi des matières en suspension?

Mme MIREILLE PAUL :

3250 Je pense que c'est un bon minimum et je dirais que personnellement, si j'étais analyste sur le dossier, je garderais peut-être un peu la porte ouverte en fonction des résultats obtenus, en fonction de la performance du rideau, parce que c'est lui qui va faire toute la différence. À l'intérieur du rideau, ça va être une vraie soupe. Donc, c'est important que le rideau soit très performant et si, malheureusement, il ne l'était pas autant qu'on l'espère, il y aurait peut-être lieu d'ajouter un certain
3255 nombre de stations vers l'aval, si nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

3260 Juste pour qu'on comprenne, que je comprenne bien. En fait, un poisson n'est pas sédentaire, exact? Donc, il va avoir, il va vivre dans un microenvironnement pendant quelques heures, il va être dans un autre microenvironnement peut-être à plusieurs mètres pour une autre période et ainsi de suite. Comment, quand on calcule les effets délétères des matières, d'une concentration élevée de matières en suspension, quelle est la démarche qui est généralement utilisée?

3265 **Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :**

Oui, bien, Monsieur le président, j'appellerais ma collègue Patricia Johnston, biologiste aquatique, pour apporter des éléments de réponse.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, je suis vraiment embêté ce soir parce que, à la fois, je sais que vous m'aviez indiqué que vous, vous seriez présente ce soir, et à la fois je suis embêté parce que le porte-parole du

3275 ministère de la Faune n'est pas là, donc vous, vous voulez que je pose les questions sur faune,
flore, et cetera, ce soir, alors que la personne, la contrepartie n'est pas là. Je suis très, très embêté,
là, mais je m'avance un petit peu dans ce sens-là parce que je ne veux pas vous rater, demain vous
ne sera pas avec nous.

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3280 Mais pour tout ce qui est des questions environnement...

LE PRÉSIDENT :

3285 Pour le poisson.

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3290 Et notamment la biologie aquatique, Patricia sera là demain.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3295 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Elle sera assise à côté de moi.

Mme CHRISTINE VADEBONCOEUR :

3300 Vous serez entre bonnes mains.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3305 Oui, bon, alors votre question était à l'effet de vérifier les effets sur le poisson de hautes
concentrations en matières en suspension, c'est bien ça? En fait, c'est très contextuel, c'est-à-dire
que si on voulait vraiment étudier l'effet sur la physiologie du poisson, il faudrait aller par une
approche peut-être plutôt laboratoire, de soumettre à plusieurs concentrations et vérifier les effets
sur le poisson, soit sur sa survie, sur sa croissance, sur son taux de respiration. Là, il y aurait un
3310 paquet d'expériences qu'on pourrait faire selon ce qu'on cherche à démontrer. D'ailleurs, dans la
littérature scientifique, il y a effectivement plusieurs articles disponibles là-dessus.

3315 Par contre, si on veut vraiment en venir à un poisson qui serait pris dans une enceinte où on déverse du till, bien effectivement, je pense que les concentrations seraient...

LE PRÉSIDENT :

3320 Non, je ne parle pas de l'enceinte, je parlais des stations de suivi. Comment est-ce qu'on peut, à partir d'une concentration obtenue, mettons, à 100 mètres, de matières en suspension, convenir ou établir qu'il y a un risque potentiel sur la survie d'une espèce de poissons?

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3325 Bien, je crois que si on est en deçà des paramètres prescrits, donc ce qui est de l'ordre de 25 milligrammes par litre, on peut être confiants qu'il n'y a pas d'effets négatifs sur la survie des poissons comme telle.

LE PRÉSIDENT :

3330 Donc c'est une approche normative au fond.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3335 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3340 D'accord. Est-ce que cette norme-là, elle peut différer d'un microenvironnement à un autre? Par exemple, est-ce que cette valeur-là, dans une frayère, peut être plus dommageable que dans une zone autre, ou on va appliquer la norme de façon égale? Ce n'est pas mon intention de faire la révision des normes, soyez-en certaine, mais juste pour la compréhension.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3345 En fait, l'effet potentiel sur une frayère ne dépend pas tant de la concentration qu'il y a dans l'eau, mais, si je peux dire, du comportement du sédiment à l'arrivée sur la frayère. Est-ce que le sédiment va se déposer à la surface? Est-ce qu'il va s'infiltrer dans le substrat? Par exemple, ça pourrait aller étouffer les œufs qui seraient enfouis. Donc, ce n'est pas tellement une question de concentration dans l'eau comme telle, mais vraiment l'écoulement au droit de la frayère, qu'est-ce que le sédiment va faire à cet endroit-là.

3350

LE PRÉSIDENT :

3355 Mais si vous utilisez juste une approche normative, comment vous pouvez savoir s'il peut y avoir des effets notables sur des frayères?

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3360 Bien, l'approche normative, je pense qu'elle est à l'effet direct sur la faune qui est dans l'écoulement, n'est pas nécessairement reliée, comme je vous disais, au dépôt des sédiments dans la frayère.

LE PRÉSIDENT :

3365 Oui, oui. Non, mais ça, j'ai compris.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

3370 Donc, ce serait vraiment, si on voulait, disons, quantifier un effet qui serait lié à une émission de sédiment, il faudrait aller vraiment au site de la frayère et avoir un genre de avant/après. Si on a la condition avant l'événement, ou en tout cas avant les travaux, puis c'est l'après qui pourrait nous dire, selon la teneur ou la structure de la frayère, s'il y a eu une modification.

LE PRÉSIDENT :

3375 Merci. Juste un moment. Bon, en fait, j'ai consulté ma collègue pour savoir qu'est-ce qui était mieux de faire. Ce que nous allons faire, nous allons arrêter la soirée pour aujourd'hui. Nous allons poursuivre les travaux demain à la séance de l'après-midi, 13 h 30 à probablement 16 h 30, 17 h. S'il y a besoin, si besoin était, il y aurait également une autre séance en soirée.

3380 Alors, j'espère de tout cœur, je sais que Maxandre Guay-Lachance a fait des démarches électroniques auprès du ministère de la Faune pour savoir qu'est-ce qui en était. J'espère que demain après-midi, ils seront là parce qu'on n'a presque pas abordé la question de l'habitat du poisson, donc je suis bien content que soyez là demain, Madame.

3385 Donc, je vous souhaite une très bonne fin de soirée et à demain. Et merci de votre participation ce soir.

3390 **SÉANCE AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2018 À 13 H 30.**

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3395

ET J'AI SIGNÉ :

3400

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.